



Schéma de valorisation du site classé des Baous Projet de requalification et d'interprétation du site du Col de Vence - Les Termes



Restitution finale - Mai 2016

Cahier 1

SCHÉMA DE VALORISATION POUR LE SITE CLASSÉ DES BAOUS

Florence Hausard - paysagiste conseil

13 avenue Pierre Ziller 06130 Grasse
T 04 93 36 96 07 / M 06 17 70 48 49
mail fhausard@hotmail.fr

Indelebil - studio graphique

19 rue Pasteur 21000 Dijon
T 03 80 65 81 07 / M 06 61 85 17 73
mail livia@indelebil.fr

Katia Huot, Marion Mazzella- architectes

Le Collet 06260 La Penne
T 04 93 03 27 81
mail katia.huot@gmail.com

UN PROJET DE VALORISATION & INTERPRÉTATION

Situé à la frange sud des Préalpes d’Azur, le site classé des Baous est un ensemble naturel exceptionnel de plateaux karstiques dominant le littoral urbanisé. De ce contact née une fréquentation inadaptée, par un public urbain avide de grand espace récréatif, source de dégradation de ses paysages, son patrimoine et sa biodiversité, de conflits avec gestionnaires, habitants et bergers garants du maintien de ces paysages de plateaux ouverts si spécifiques.

Corollairement, des activités de loisir s’y sont implantées, parfois illégalement, accentuant la dégradation du site et sa banalisation. Le point de cristallisation de ces impacts en est le Col de Vence.

S’inscrivant en continuité des études menées par le Conseil Général (Diagnostic et Cahier de Gestion de 2009), la présente étude de valorisation et interprétation, confiée au Parc Naturel Régional, vise, par l’identification des spécificités de ce territoire, la mise en exergue de ses qualités et fragilités, à sa préservation. Il s’agit de mettre en place les outils de régulation de la fréquentation afin de réduire les conflits d’usages et de responsabiliser visiteurs et acteurs à la richesse du site. La compréhension de ses valeurs en est le vecteur : donner à lire un paysage pour le parcourir ou l’habiter avec respect.

L’étude se déroule à deux échelles : les intentions globales proposées à l’échelle du site classé font l’objet du Cahier 1. Elles sont ensuite détaillées en esquisses pré-opérationnelles sur le secteur du Col de Vence, identifié comme zone «test», présentées dans le Cahier 2. Un 3e cahier présente les premières pistes pour l’interprétation.

Nourrie de reconnaissances de terrain, de rencontres avec les multiples acteurs de ce site, cette étude s’est naturellement accompagnée d’un volet participatif afin de sensibiliser un public étendu et de recueillir ses réflexions et attentes. Des extraits des paroles échangées émaillent ce rapport et une synthèse de cette concertation est présentée en annexe.

Dernier «maillon de la chaîne», ce dossier est complété par un inventaire précis des occupants du Col de Vence (habitants et activités) donnant lieu à des fiches de prescriptions personnalisées et une brochure «Ensemble réhabilitons le Col de Vence».

•• PAROLES ÉCHANGÉES •••••
• Extraits des paroles recueillies lors des réunions
• publiques, groupes de travail thématiques et de
• l’atelier participatif avec les habitants du Col de
• Vence dont le détail est consultable dans l’annexe 1 •
•••••

Cahier 1 - SCHÉMA DE VALORISATION POUR LE SITE CLASSÉ DES BAOUS

A. Diagnostic complémentaire

A1. LE SITE CLASSÉ DES BAOUS, UNE PORTE D'ENTRÉE DU PNR	7
A2. DES PLATEAUX KARSTIQUES DOMINANT LE LITTORAL, UN COL	9
A3. DES PROTECTIONS ET GESTIONS MULTIPLES	11
Limites administratives	11
Loi Montagne et DTA	12
Site classé, Espaces Naturels Sensibles et Réserve Naturelle	13
Natura 2000 et Znieff	14
A4. LES ENJEUX DU CAHIER DE GESTION DU CONSEIL GÉNÉRAL, 2009	15
Synthèse des enjeux	16
1. Habiter le site	17
2. Préserver les richesses naturelles et maintenir les activités traditionnelles garantes de cet équilibre	18
3. Organiser la fréquentation et l'accès des usagers	19
4. Informer et responsabiliser les usagers	19
5. Organiser et coordonner la surveillance du site	20
Synthèse des usages et aménagements	21
A5. MIEUX COMPRENDRE ET DÉCRIRE CE SITE	22
1. Ses caractéristiques géomorphologiques	22
2. Les entités paysagères qui le composent	25
3. Une biodiversité riche et spécifique	34
A6. FACTEURS D'IDENTITÉ	36
1. L'agropastoralisme façonneur de paysage - Un territoire parcouru	36
2. L'occupation du site - Parcours de l'homme	40
3. La minéralité - Parcours du regard	42
4. Gorges et vallées - Parcours visible de l'eau	44
5. Vieux arbres et milieux forestiers mûres	45
A7. ACCÈS, PORTES ET PERCEPTIBILITÉS	46
1. Portes et séquences d'accès	46
2. Les villages et leur rapport au site	47
A8. PARCOURS ET USAGES DU SITE	51
1. Une multitude de publics et de pratiques	51
2. Des aménagements insuffisants, des conflits d'usages	53
3. Une "liberté" d'occupation banalisant le site	57

B. Projets de valorisation & d'interprétation, échelle du site des Baous

B1. LES ENJEUX DE PRESERVATION ET VALORISATION	59
B2. SCHÉMA DE VALORISATION À L'ÉCHELLE DU SITE CLASSÉ	60
Objectifs de valorisation	60
Habiter et aménager le site	61
Travailler et pratiquer sur le site	61
B3. SCHÉMA D'INTERPRÉTATION À L'ÉCHELLE DU SITE CLASSÉ	63
Les thématiques d'interprétation	63
Structures d'accueil et supports d'interprétation	64
Lieux pressentis d'implantation des portes du site classé	65
B4. EXEMPLES DE VALORISATION DE SITES NATURELS	66
B5. DÉTAIL DES INTENTIONS PAR SECTEUR	68
Secteur 1 : Tourrettes - Courmes	69
Secteur 2 : Courmes - Gréolières - Coursegoules	72
Secteur 3 : Saint Jeannet	75
Secteur 4 : Col de Vence	78
Recomposition de l'offre de stationnement	80
Bibliographie	90
Remerciements	91

Cahier 2 - PROJET DE VALORISATION ET D'INTERPRÉTATION DU SITE COL DE VENCE / LES TERMES

1. DÉTAIL DES ENJEUX	3
1. Réglementations et protections	3
2. Contexte paysager, identité	4
3. Accès, fréquentation et perceptions	6
4. Habiter/occuper le Col de Vence : impacts des habitations et installations privées du quartier les Termes	7
5. Synthèse de la pratique équestre	10
6. Activité agropastorale	12
7. Richesses patrimoniales et environnementales & enjeux	13
8. Evolution du site : exemple des bâtis et installations au carrefour du Col de Vence	14
9. Synthèse des dysfonctionnements, conflits et points noirs paysagers	15
2. PROJET DE RÉHABILITATION & D'INTERPRÉTATION, ÉCHELLE DU COL DE VENCE	17
1. Les enjeux de préservation et réhabilitation	17
2. Principes pour la requalification des installations privées	19
3. Orientations spatialisées pour encadrer l'évolution du secteur	22
3. ESQUISSES D'AMÉNAGEMENT	28
1. Le Plan des Noves	29
2. Les belvédères du Bord de monde	33
3. Le col de Vence	35
4. La croisée des plateaux	40
5. Combe moutonne	44
6. Les dolines de Saint Barnabé	47
4. DÉTAIL DES CIRCUITS CLÉS POUR L'INTERPRÉTATION DU COL DE VENCE	51
1. Le circuit du Plan des Noves	52
2. Le circuit des Balcons de la Cagne	56
3. Le circuit de Saint Barnabé ou "entre terre et mer"	60

Cahier 3 - PISTES D'INTERPRÉTATION POUR LE SITE CLASSÉ DES BAOUS

1. SITUATION ET RAPPELS DES PROBLÉMATIQUES	4
1. le site classé des Baous : une porte d'entrée du PNR	v
2. Accès, portes, perceptibilité et fréquentation	7
3. Des aménagements insuffisants, des conflits d'usages	6
2. IDENTIFICATION DES POTENTIELS D'INTERPRÉTATION DU SITE	7
1. Les entités paysagères qui le composent	7
2. Les facteurs d'identité	8
3. Les objectifs de valorisation	18
4. Les thématiques d'interprétation	19
3. PISTES D'INTERPRÉTATION	20
3A. À L'ÉCHELLE DU SITE CLASSÉ	
1. Structures d'accueil, lieux et thèmes d'interprétation pressentis	20
2. Objectifs, publics, sens de l'interprétation	21
3. Intentions graphiques et signalétique	22
4. Pistes de mobilier	24
3B. DÉTAIL PAR AIRES D'INTERPRÉTATION	
1. Tourrettes - Courmes	31
2. Courmes-Gréolières-Coursegoules	34
3. Saint-Jeannet	37
4. Le col de Vence	40

ANNEXES - APPROCHE PARTICIPATIVE DE LA VALORISATION/RÉHABILITATION

1. CONCERTATION ET DÉMARCHE PARTICIPATIVE
2. HABITER LE COL DE VENCE DANS LE RESPECT ET LA VALORISATION DU SITE
1. Synthèse des règles d'urbanisme applicable au secteur du Col de Vence
2. Localisation et types des installations concernées par l'étude
3. Situation cadastrale
4. Vision d'ensemble
5. Impacts des installations concernées
6. Synthèse des situations au regard des règles d'urbanisme
7. Situations au regard de l'assainissement
Fiches descriptives par propriétaire / exploitant
3. AVIS DES SERVICES DE L'ÉTAT ET DES PARTENAIRES
4. ÉLÉMENTS DE TOPONYMIE

Cahier 1 - SCHÉMA DE VALORISATION POUR LE SITE CLASSÉ DES BAOUS

A. Diagnostic complémentaire



Site classé des Baous

un territoire naturel d'exception
Porte des Préalpes d'Azur



A1. LE SITE CLASSÉ DES BAOUS, UNE PORTE D'ENTRÉE DU PNR

LE SITE CLASSÉ DANS LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR



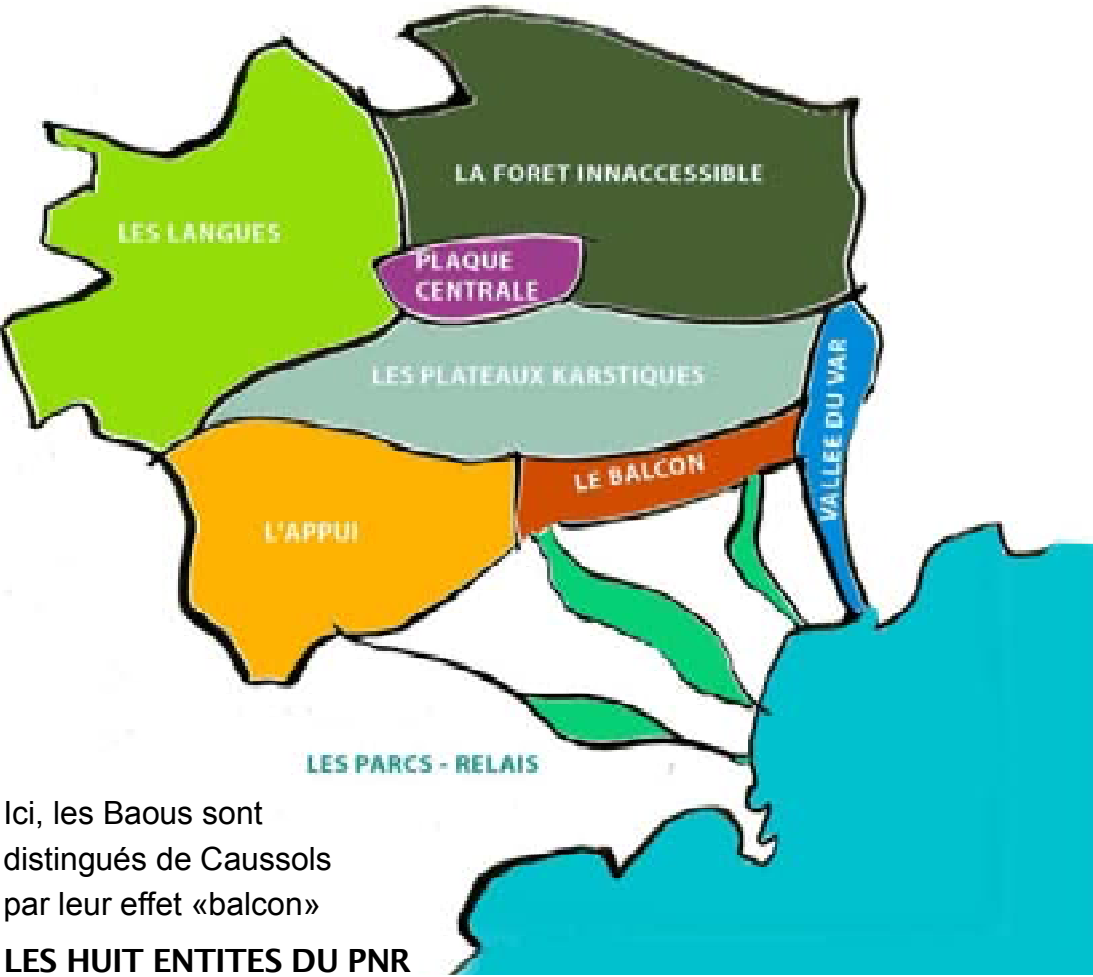
La commune de Courmes, concernée par le site classé, ne fait pas aujourd'hui partie du PNR, mais a été naturellement associée à l'étude.



Territoire de moyenne montagne entre littoral et Massif du Mercantour, le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur regroupe 47 communes liées par une histoire agropastorale, des paysages remarquables et une biodiversité exceptionnelle.

En contact direct avec le bassin de vie Vençois et à proximité de l'agglomération niçoise, le site classé des Baous en constitue une porte d'entrée, d'autant plus marquante qu'elle est symbolisée par la silhouette dressées des Baous, l'effet de balcon donné par la rupture du relief et le contraste entre plateaux naturels et frange côtière densément urbanisée.

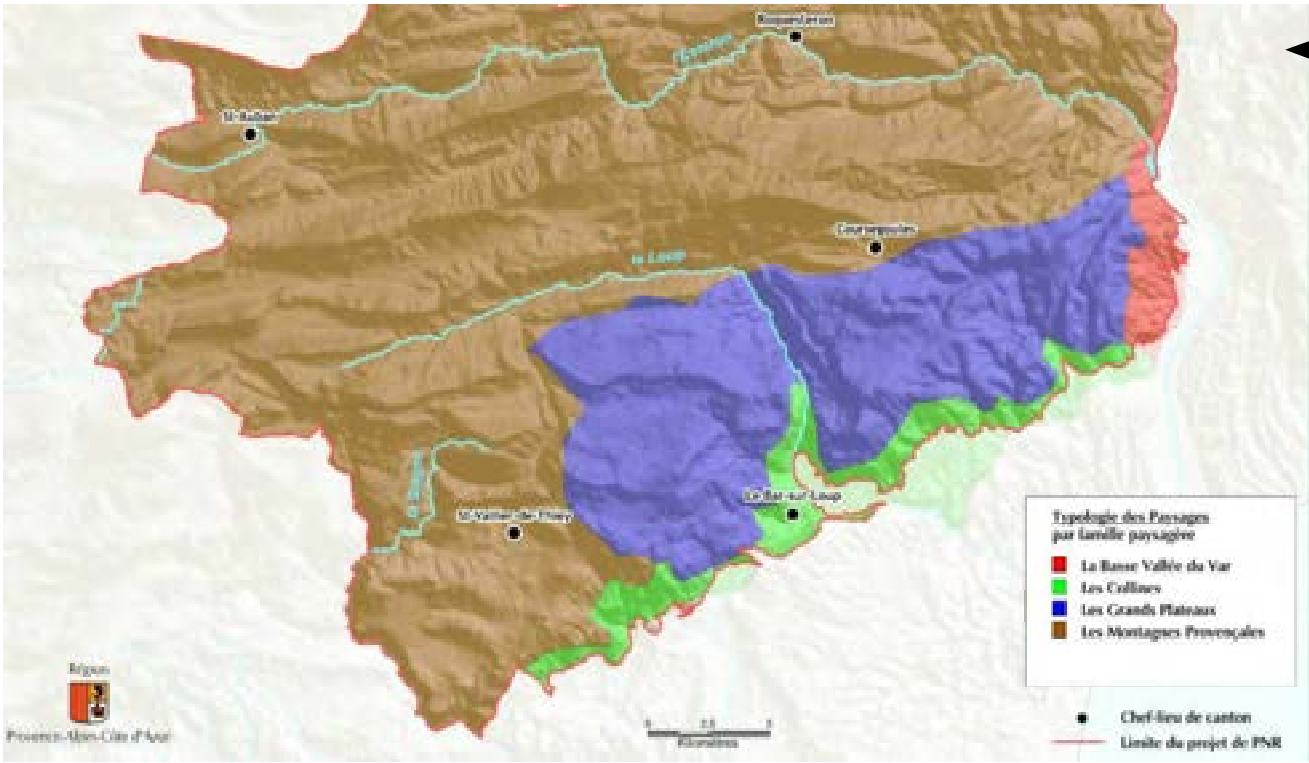
Donnant à voir montagnes du Mercantour et mer il est l'expression du passage, de la transition.



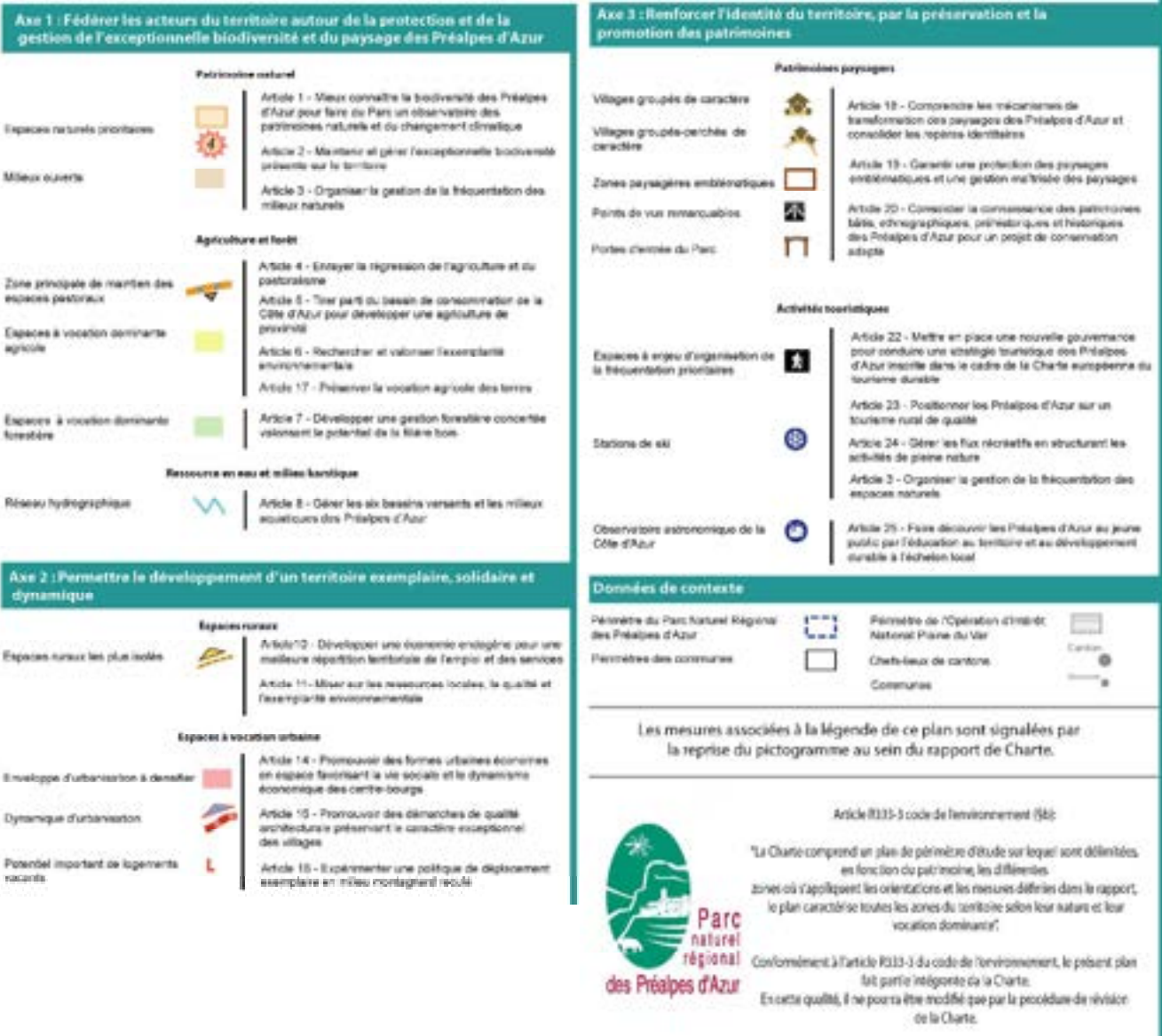
Ici, les Baous sont distingués de Caussols par leur effet «balcon»

LES HUIT ENTITES DU PNR

Source : Le territoire des Pré-Alpes d'Azur, une opportunité à saisir



Source : PNR Pré-Alpes d'Azur 2012-2024, Diagnostic territorial. Tome 1

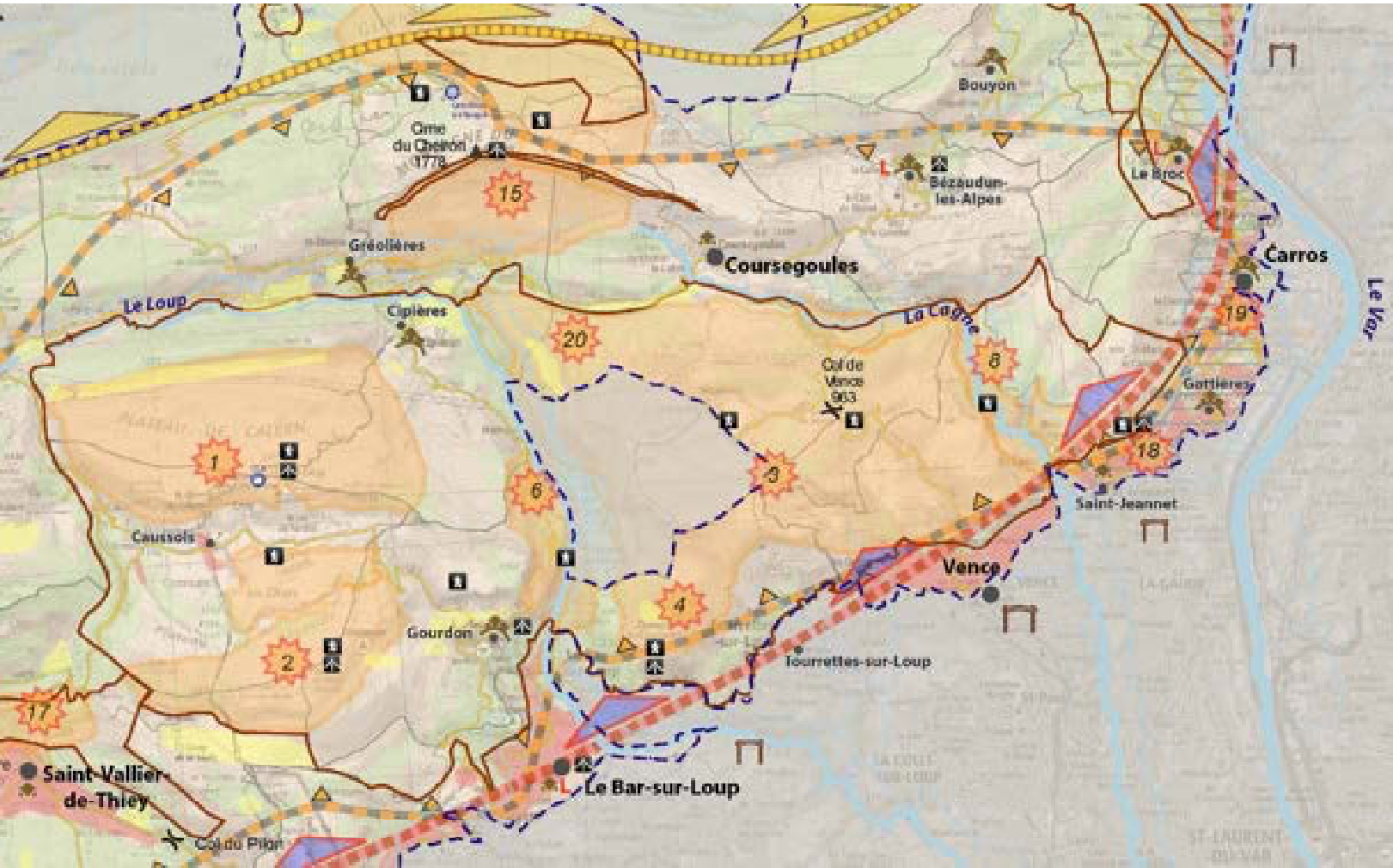


UNITÉS PAYSAGÈRES COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DES PRÉALPES D'AZUR

A l'échelle du PNR, l'ensemble des plateaux karstiques de Caussols-Calern et des Baous constitue une unité paysagère spécifique, délimitée par les collines de la frange sud et, partiellement au nord, par les vallées du Loup et de la Cagne.

LE PLAN DE PARC

L'ensemble de plateaux karstiques de Caussols-Calern (en cours de classement), Saint-Barnabé, Col de Vence, Saint Jeannet et la Gaude, y est qualifié de **zone paysagère emblématique**. Cela inclut également les gorges du Loup et de la Cagne.



Sur le territoire du site classé des Baous, globalement identifié comme **espace naturel prioritaire**, sont distingués :

- 3 - Col de Vence / Saint Barnabé
- 4 - Domaine des Courmettes
- 6 - Rivières et gorges du Loup
- 8 - Rivière de la Cagne
- 18 - Baou de Saint Jeannet
- 20 - Bois de Garavagne.

Ces espaces prioritaires font l'objet de fiches détaillées dans le Diagnostic territorial du PNR.

A2. DES PLATEAUX KARSTIQUES DOMINANT LE LITTORAL, UN COL

LE SITE DES BAOUS, UNE PORTE D'ENTRÉE DU MOYEN-PAYS POUR LA BANDE CÔTIÈRE



Associé aux plateaux karstiques de Caussols-Calern, le site classé des Baous développe, à l'échelle des grandes unités de paysage, un vaste « plan » à l'altitude moyenne de 700/1200m, adossé à la montagne du Cheiron et surplombant le littoral. Les gorges du Loup y marquent une entaille forte, limite du périmètre de classement actuel et de ces 2 ensembles karstiques.

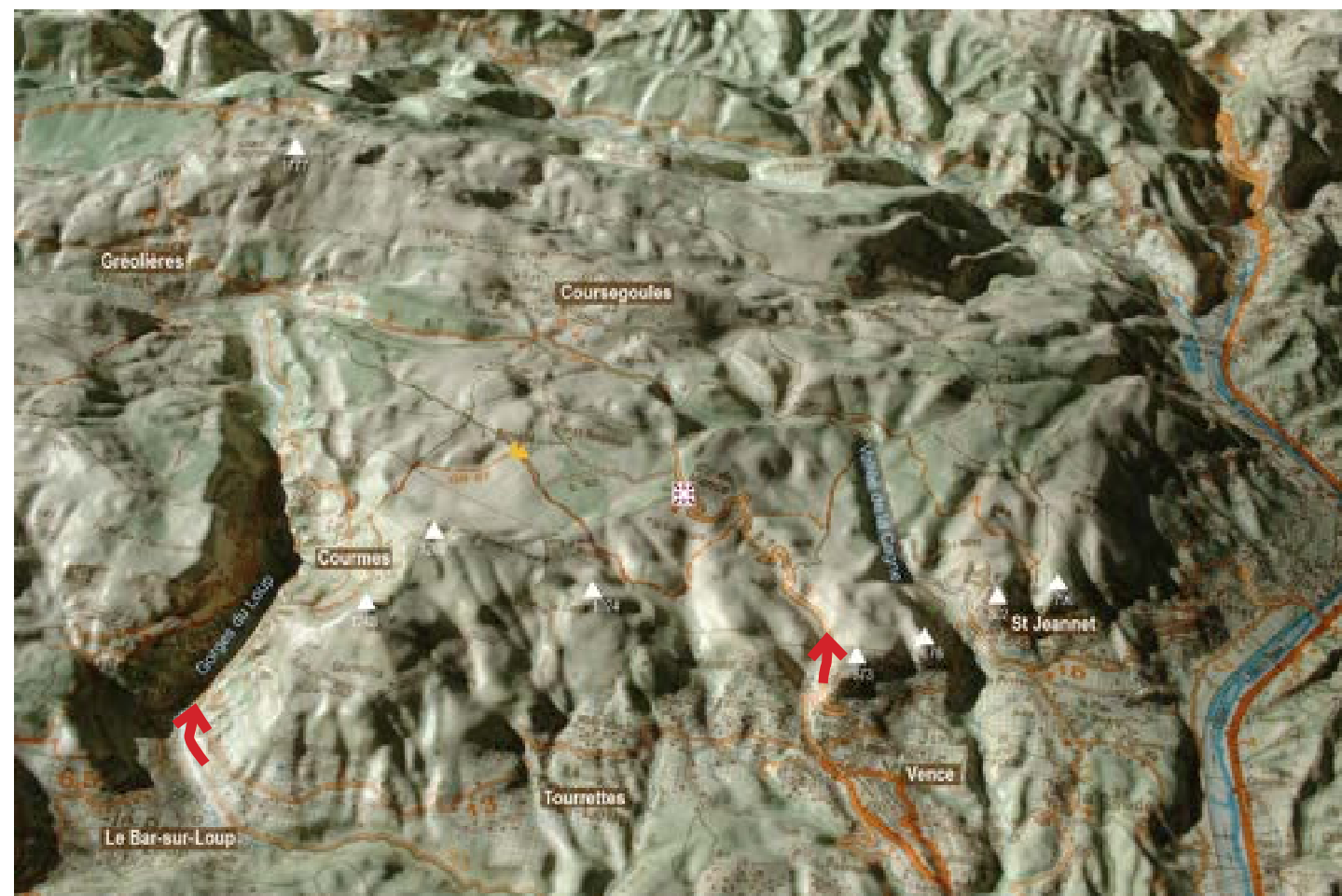
Couvrant près de 8 200 Ha, le site classé des Baous regroupe partiellement 6 territoires communaux du Moyen-Pays à la bande côtière :

- > pour Gréolières et Coursegoules, le périmètre classé constitue une partie communale sud spécifique par son caractère karstique et distante des noyaux villageois,
- > Courmes y est très majoritairement incluse entre versant du Loup et plateau,
- > pour Saint-Jeannet, Vence et Tournettes, ouvertes sur la bande côtière, il en constitue le front collinaire nord marquant un terme clair à l'urbanisation.

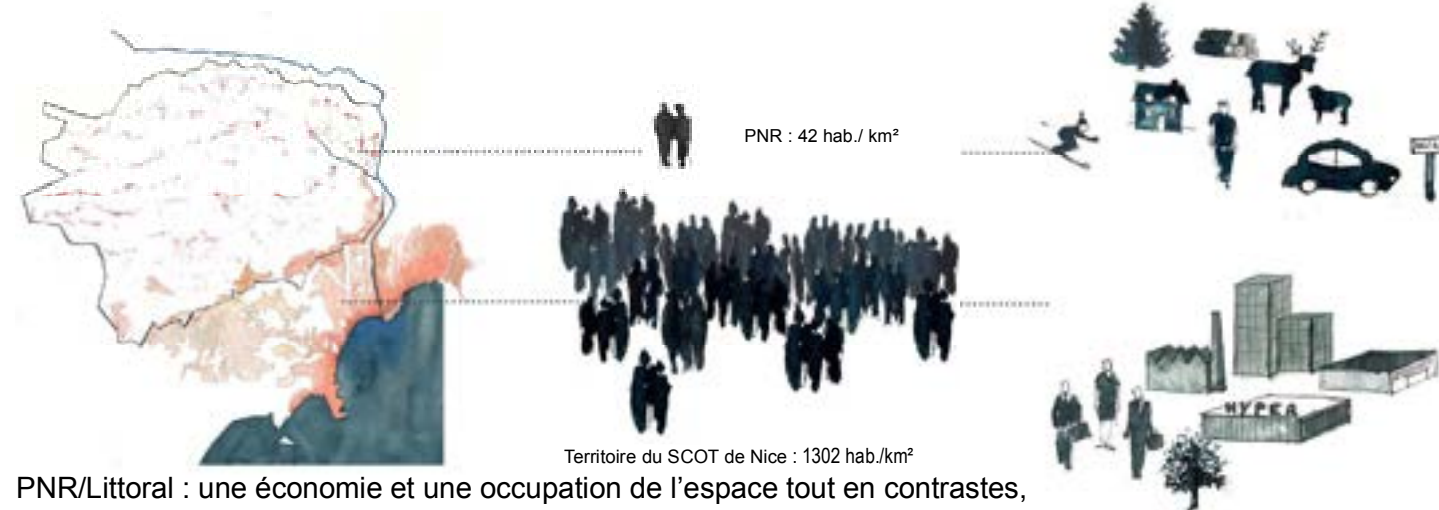
Le Col de Vence symbolise le « point de bascule » entre situation de balcon et intérieur, offre l'unique accès routier au cœur du site. Situé à moins de 15km de la mer, ce contraste naturel/urbain génère une image d'espace « sauvage » néfaste pour ceux qui vivent et font vivre le site, au regard de visiteurs surtout en quête d'un point de vue ou d'une promenade pour leur chien....

L'étude s'attachera donc à leur révéler la richesse (fragile) qu'ils foulent de leurs pieds.

LE FRONT DES BAOUS, LES GRANDS PLATEAUX ET DEUX GORGES PROFONDES



DES TERRITOIRES EN CONTRASTE, UNE COMPLEMENTARITÉ À CONSTRUIRE



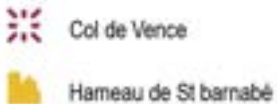
PNR/Littoral : une économie et une occupation de l'espace tout en contrastes, particulièrement mise en évidence sur le site classé.

Source : Le territoire des Pré-Alpes d'Azur, une opportunité à saisir



LE COL DE VENCE :
TERRITOIRE DE TRANSITIONS

Le site classé des Baous exprime la transition : ses vues réunissent mer et montagne, sa biodiversité exceptionnelle associe les influences méditerranéennes et alpines, son paysage agro-pastoral est fabriqué par l'homme mais paraît naturel....
Le Col de Vence cristallise ce sentiment de passage.



Vue depuis l'est



Notions de transition et de passage ne doivent pas faire oublier la valeur intrinsèque du site qui, trop facilement associé à un vaste plateau désert, présente en réalité un modelé de relief et des milieux diversifiés.

Vue depuis l'est - Détail



Vue depuis l'ouest



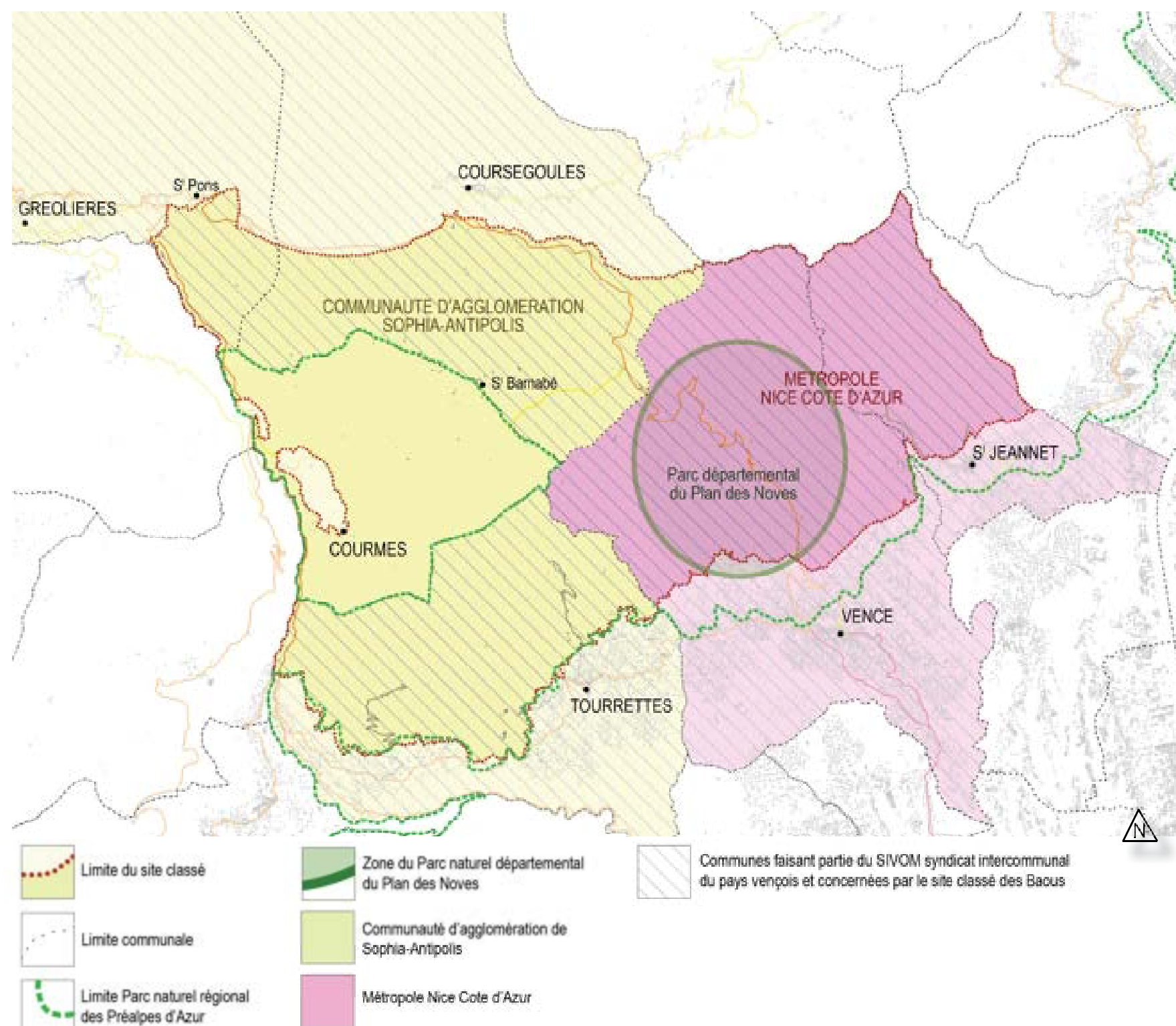
Calern-Caussols et les Baous : deux ensembles karstiques aux configurations différentes

Vue depuis le nord

A3. DES PROTECTIONS ET GESTIONS MULTIPLES

L'ensemble des éléments ci-dessous consiste en un succinct rappel ou actualisation des éléments développés dans l'Etude Diagnostic du site classé des Baous réalisée en 2009 par le Conseil Général.

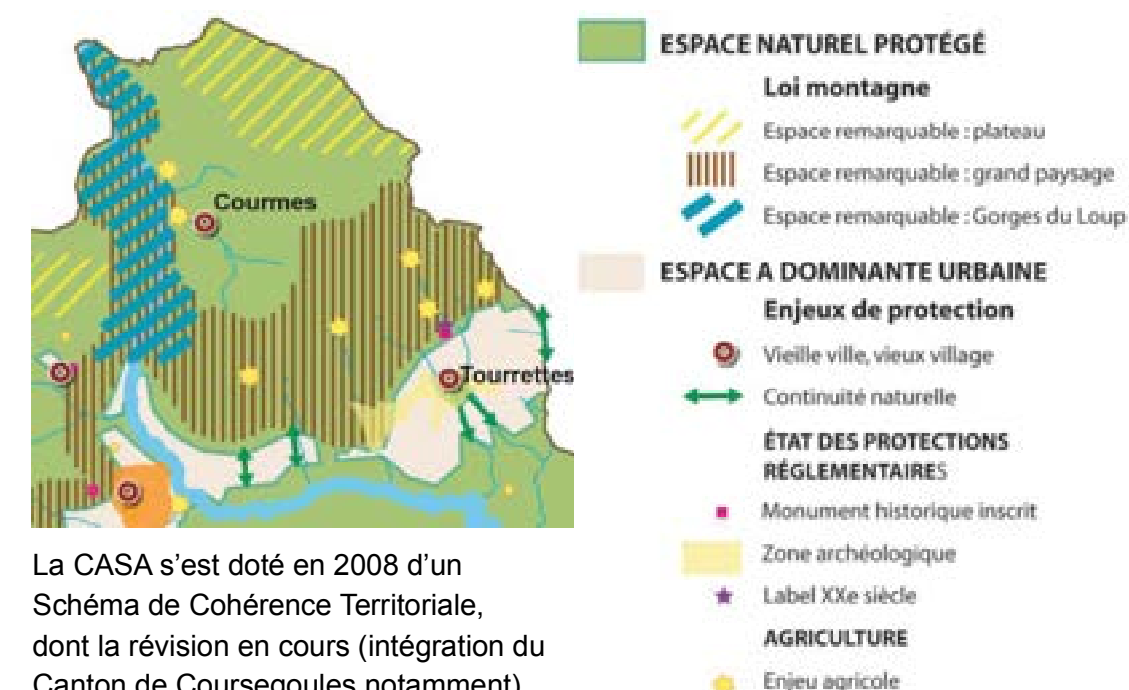
LIMITES ADMINISTRATIVES



Le site classé des Baous est administrativement divisé et géré par :

- > 6 communes : Courmes, Gréolières, Coursegoules, Saint Jeannet, Vence et Tourrettes,
- > 2 communautés urbaines (Nice Côte d'Azur et Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis),
- > le SIVOM
- > le Parc Naturel Départemental du Plan des Noves
- > le Parc Naturel Régional des Pré-alpes d'Azur.

Cette pluralité d'organismes décisionnaires en complexifie la gestion. Bien que Courmes ne fasse pas partie du PNR, c'est ce dernier qui apparaît le plus apte à la mise en cohérence des politiques publiques locales.



La CASA s'est doté en 2008 d'un Schéma de Cohérence Territoriale, dont la révision en cours (intégration du Canton de Coursegoules notamment), permettra d'intégrer les conclusion du Schéma de valorisation..

Source : Document d'Orientations Générales du SCOT, CASA, 2008

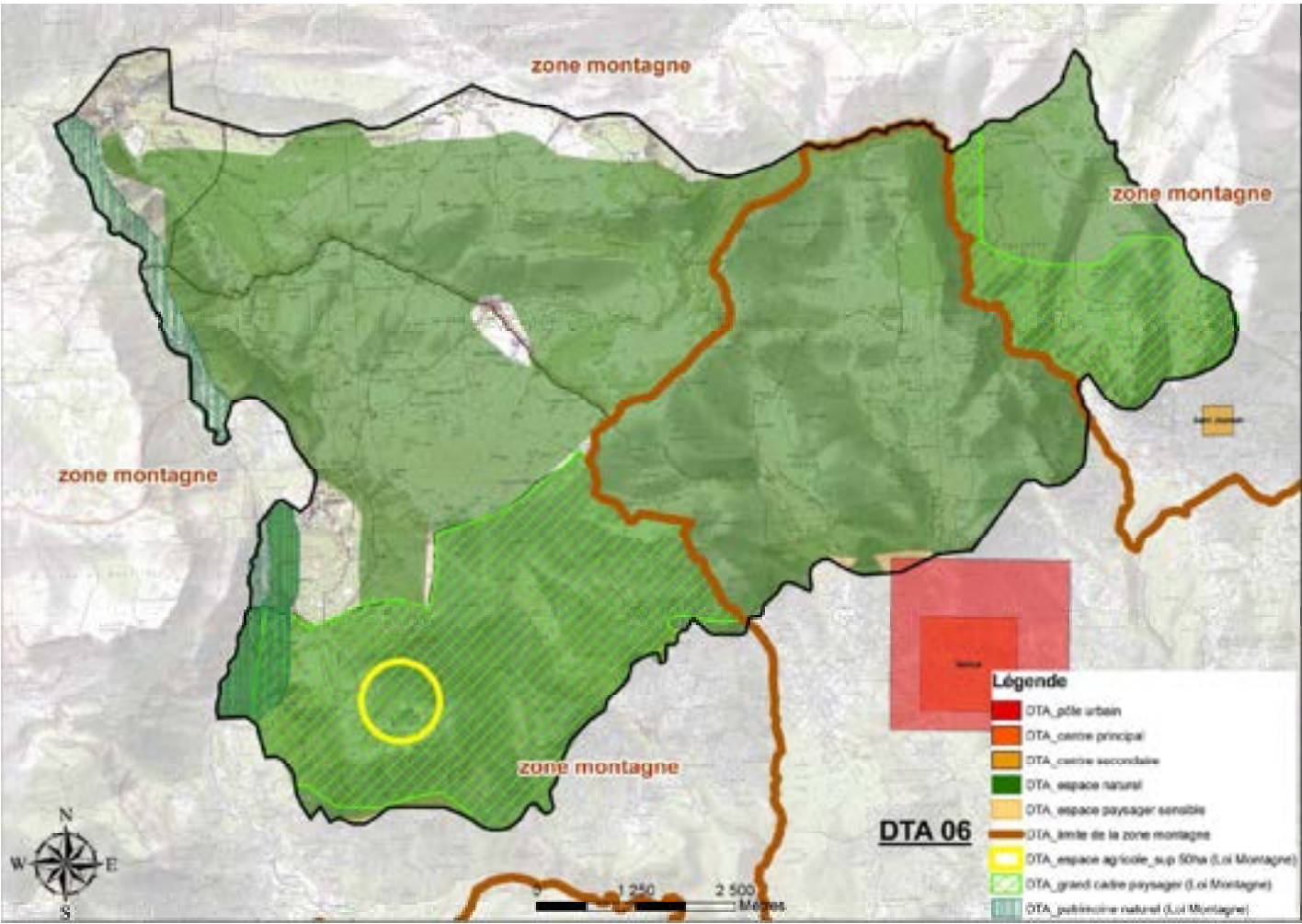
LOI MONTAGNE



A l'exclusion de Vence, le site classé des Baous est concerné par la loi Montagne, dont les principes sont :

- > Faciliter l'exercice de nouvelles responsabilités par les collectivités et les organisations montagnardes dans la définition et la mise en oeuvre de la politique de la montagne et des politiques de massifs ;
- > Engager l'économie de la montagne dans des politiques de qualité, de maîtrise de filière, de développement de la valeur ajoutée et rechercher toutes les possibilités de diversification ;
- > Participer à la protection des espaces naturels et des paysages et promouvoir le patrimoine culturel ainsi que la réhabilitation du bâti existant ;
- > Assurer une meilleure maîtrise de la gestion et de l'utilisation de l'espace montagnard par les populations et collectivités de montagne ;
- > Réévaluer le niveau des services en montagne, assurer leur pérennité et leur proximité par une généralisation de la contractualisation des obligations.»
- > Principe d'urbanisation en continuité ou hameaux intégrés.
- > Dans les espaces agricoles ou naturels, seules les constructions nécessaires à ces activités ainsi que les équipements sportifs liés notamment à la pratique du ski et de la randonnée peuvent y être autorisés.

DTA



Source : Etude diagnostic du site classé des Baous, CG06

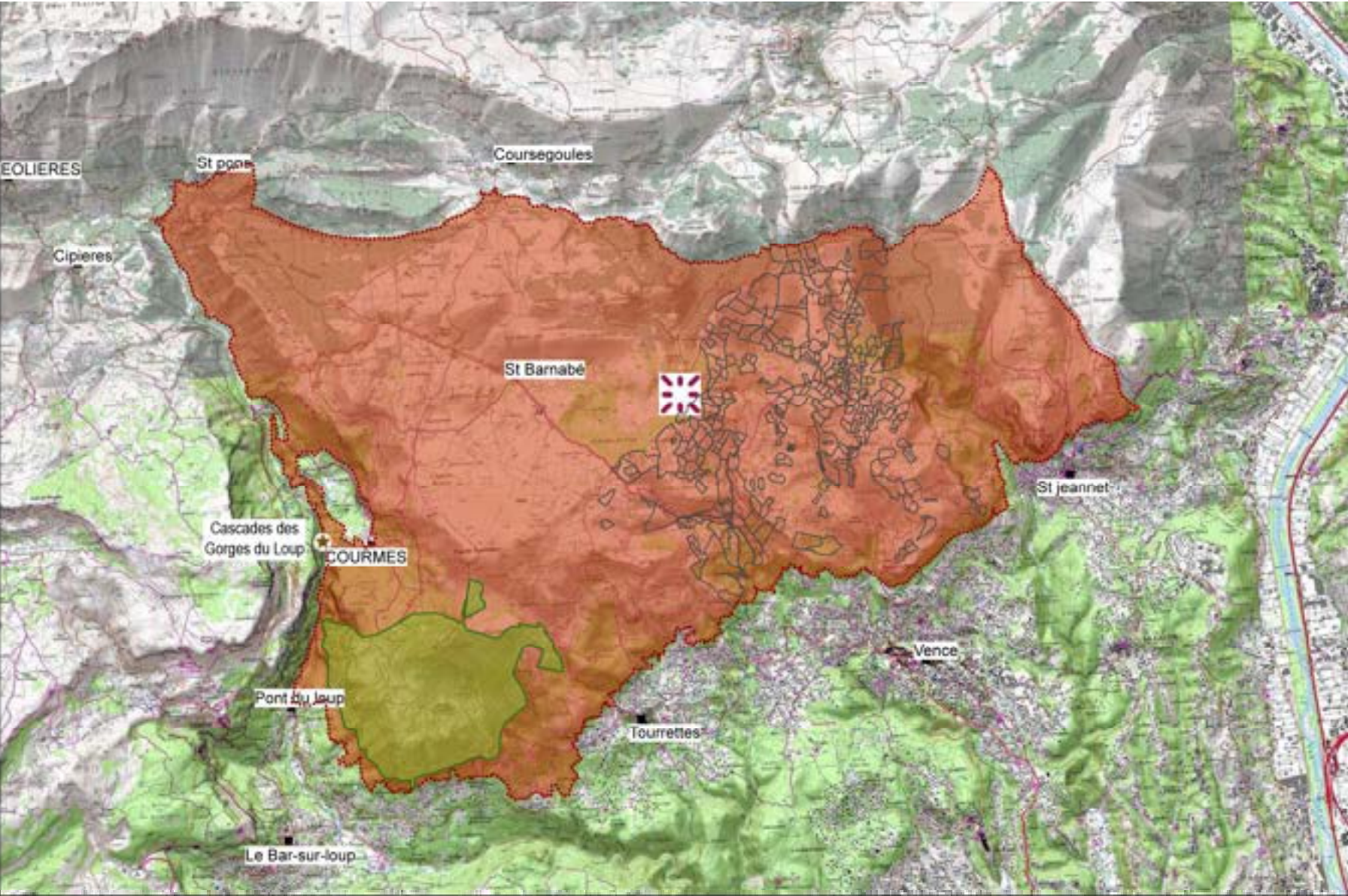
La Directive Territoriale d'Aménagement identifie

- > Courmes, Gréolières et Coursegoules au Haut-Pays
 - > Saint Jeannet, Vence et Tourrettes au Moyen-Pays de la Bande côtière, déterminant des orientations de gestion et d'aménagement différentes.
- Vence apparaît comme pôle urbain.
- Le site est dans sa grande majorité qualifié d'«espace naturel à protéger», la frange sud distinguée comme «grand cadre paysager» et la vallée du Loup comme «patrimoine naturel».
- Un espace paysager sensible concerne la limite urbaine vençoise.
- Les espaces agricoles du Domaine des Courmettes sont protégés.

SITE CLASSÉ, ESPACES NATURELS SENSIBLES ET RESERVE NATURELLE

Si le **classement du site**, en 1976, ne concernait initialement que les quatre baous de Vence et Saint-Jeannet comme «décor d’arrière-plan du littoral azuréen» à préserver de la pression de l’urbanisation, son extension en 1978 au périmètre actuel reconnaît la qualité écologique et paysagère du site, évocatrice de paysages locaux du début du XXe siècle par leur gestion agropastorale, les collines nues de végétation, des vastes étendues inhabitées et des routes rares.

La procédure de classement a effectivement permis d’en préserver l’essentiel, affirmant sa vocation naturelle et confirmant son caractère exceptionnel d’intérêt national.



Les **Espaces Naturels Sensibles** correspondent aux acquisitions foncières départementales au titre de la protection de ces terrains (Parc du Plan des Noves).

Le projet de **Réserve Naturelle Régionale** a été récemment relancé par le Domaine des Courmettes et devrait aboutir fin 2015. Comme l’ancienne Réserve naturelle volontaire, il vise, par les possibilités de réglementation offertes, à une meilleure préservation de ses richesses (particulièrement la diversité et qualité des habitats) sur 600Ha environ.



Cascade de Courmes - Site classé ponctuel

La construction a aujourd’hui disparu et l’accès supérieur fermé pour raisons de sécurité. Un nombre de visiteurs important s’y arrêtent, malgré l’absence de stationnement et la dangerosité de la route à cet endroit.



NATURA 2000

Source : Etude diagnostic du site classé des Baous, CG06



Exceptés les villages de Courmes et Saint Barnabé, et deux petites «poches» en limite nord ouest, l’ensemble du territoire du site classé des Baous est en **site Natura 2000**, témoignant de la richesse de ses patrimoines naturels. Deux sites s’y superposent :

- > **Préalpes de Grasse** (FR9301570 5 PSIC, FR930120002 ZPS)
- > **Rivière et Gorges du Loup** (FR9301571 PSIC, FR930120002 ZPS).

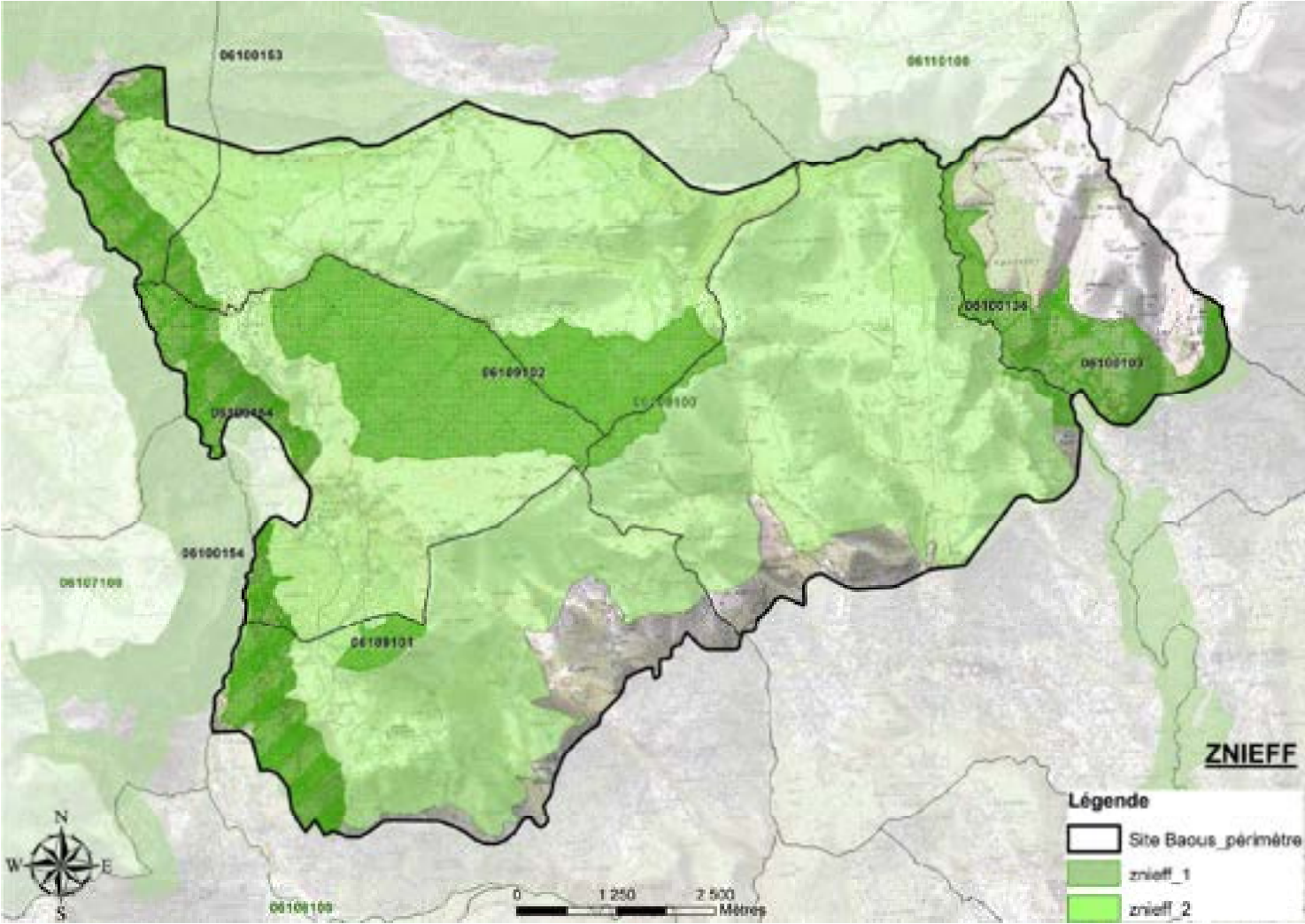
Leur gestion, assurée par la CASA, est déléguée à l’ONF.

Les DOCOB ont été approuvées en 2004 et 2005, les projets de chartes sont en cours de réalisation.

Il est à noter que les inventaires sur le secteur sont anciens (plus de 10 ans) et que les nouveaux inventaires programmés ne concernent que des espèces très ciblées.

ZNIEFF

Source : Etude diagnostic du site classé des Baous, CG06



L’ensemble des ZNIEFF (type 1 et 2) permet d’aboutir à une couverture quasi-totale du territoire des sites classés des Baous. Ces ZNIEFF mettent en évidence la forte reconnaissance par les experts scientifiques d’éléments remarquables du patrimoine naturel, et plus particulièrement :

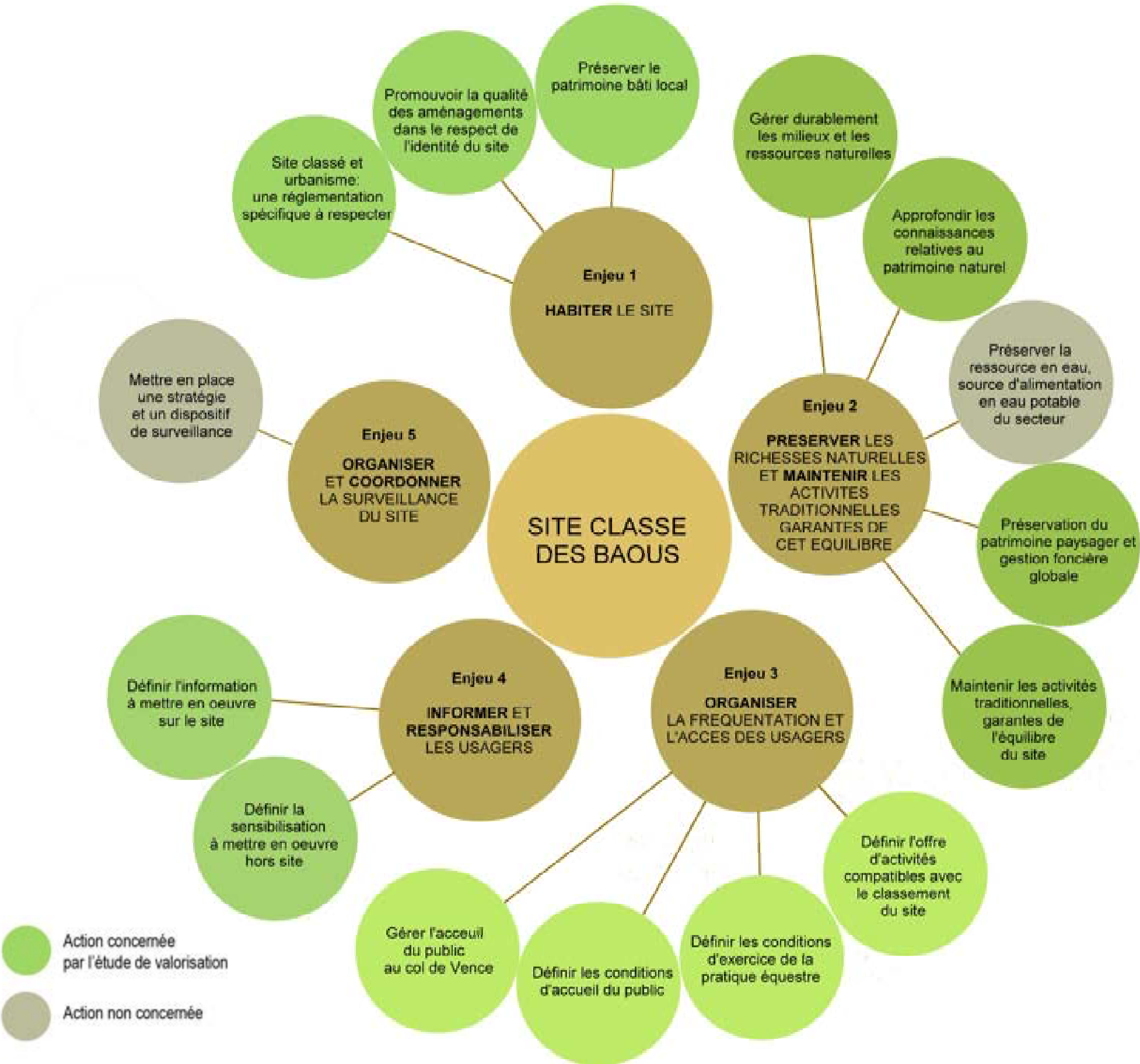
- > **L’ensemble de plateaux et de corniches, modelés par l’érosion karstique et par une activité humaine de longue date**, présentant un complexe de milieux steppiques, forestiers et karstiques de très grand intérêt écologique
- > **Les cours d’eau remarquables, entaillant les plateaux karstiques et formant des gorges et des vallons ombragés**, encaissés et sauvages, aux parois abruptes contrastant fortement avec les plateaux secs et ensoleillés alentours ;
- > **Les zones de falaises calcaires abruptes**, aux milieux rupicoles d’une diversité biologique élevée.

		Numéro	Intitulé	Surface totale en ha (dont ha inclus dans la zone d’étude)
ZNIEFF concernant le périmètre du site classé des Baous :	Type 1	06100154	Hautes gorges du Loup	1 469 ha (578 ha)
		06109101	Pic de Courmettes	40 ha (totalité)
		06109102	Karst de Saint-Barnabé	843 ha (totalité)
		06100136	Vallée et gorges de la Cagne	934 ha (160 ha)
		06100103	Baou de Saint-Jeannet	222 ha (totalité)
	Type 2	06100153	Montagne du Cheiron	17 788 ha (34 ha)
		06108100	Le Loup	251 ha (27 ha)
		06109100	Col de Vence - pic de Courmettes - puy de Tourette	6 243 ha (6082 ha)

A4. LES ENJEUX DU CAHIER DE GESTION

Synthèse du Cahier de Gestion issu de l'Etude diagnostic du site classé des Baous Conseil Général, 2009

Nourri de l'Etude Diagnostic du Site Classé des Baous, le Conseil Général a élaboré un cahier de gestion dont la synthèse est présentée ici. Les actions de valorisation et d'interprétation s'inscrivent en continuité de ces orientations et en donneront, au niveau des esquisses, une préfiguration pré-opérationnelle.

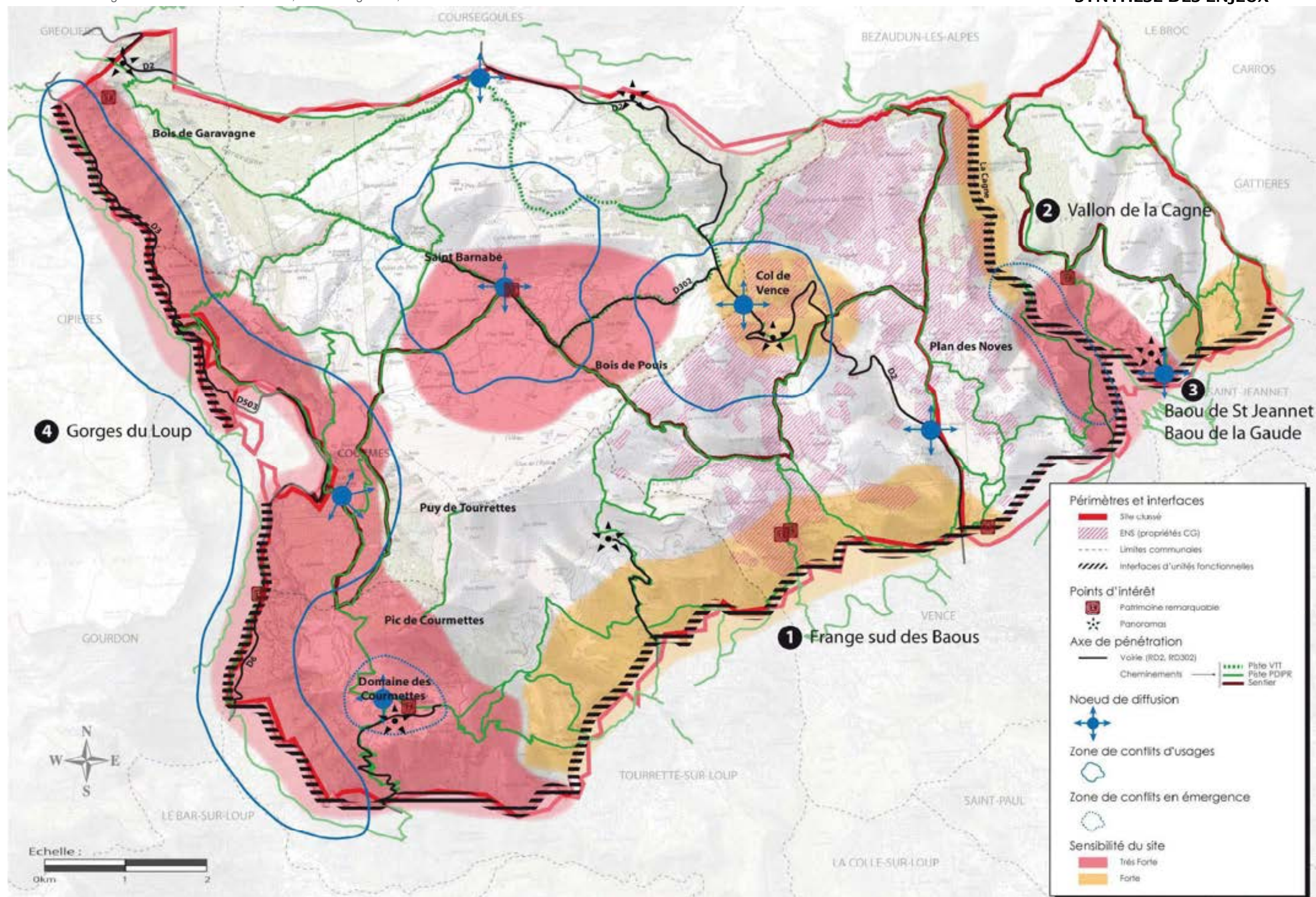


Trouver le juste équilibre entre préservation de l'espace naturel et fréquentation du public



Source : Etude diagnostic du site classé des Baous, Cahier de gestion, Juin 2009 CG06

SYNTHESE DES ENJEUX



En vert : les actions du Cahier de Gestion concernées par la présente étude de valorisation

Niveau 1 ou 2 = Niveau de priorité

ENJEU 1 : HABITER LE SITE

1.1 Site classé et urbanisme : une réglementation spécifique à respecter Niveau 1

- Réglementation :

- Limiter l'extension de l'urbanisation (via les PLU)
- Renforcer l'intégration paysagère et architecturale (ABF) y compris les dispositifs d'économie d'énergie
- Informer sur la réglementation (bulletins, RP)

- Réseaux :

- Limiter l'extension des réseaux aux zones déjà urbanisées
- Enfouissement des réseaux aériens

- Accompagnement :

- Sensibiliser très en amont les porteurs de projet (DREAL, DDEA, CAUE, Conseil scientifique, Natura 2000, Associations)

1.2 Promouvoir la qualité des aménagements dans le respect de l'identité du site Niveau 1

- Intégration et réversibilité :

- Protéger les éléments paysagers remarquables (PLU) et vernaculaires
- Respect du vocabulaire paysager traditionnel et rural
- Eviter les aménagements en rupture avec le paysage local
- Limiter l'imperméabilisation et la gestion différenciée des espaces verts
- Respect de l'interdiction de la publicité
- Accompagner les propriétaires pour le traitement des limites et clôtures
- Mettre en place une signalétique unique et ponctuelle

- Construction :

- Respecter les caractéristiques architecturales locales et intégrer les panneaux solaires (PLU, ABF, aménagements exemplaires, CAUE, professionnels)

1.3 Préserver le patrimoine bâti local Niveau 2

:

- Identifier et reconnaître ce patrimoine bâti
- Identifier les problèmes de dégradation et suivi évolutif
- Encourager la réhabilitation (activité traditionnelle ou pédagogique) dans le respect du caractère architectural d'origine
- Développer des sentiers thématiques de découverte
- Accompagner les porteurs de projet

ENJEU 2 : PRESERVER LES RICHESSES NATURELLES ET MAINTENIR LES ACTIVITES TRADITIONNELLES GARANTES DE CET EQUILIBRE

2.1 Volet biodiversité : gérer durablement les milieux et les ressources naturels **Niveau 1**

- Mettre en œuvre les programmes de gestion/conservation existants
- Instaurer une cellule de gestion apportant cohérence et coordination
- **Mise en place d'outils et de mesures de protection réglementaires fortes, en définir les moyens pour une gestion dynamique des espaces**
- Mise en œuvre des actions de gestion (moyens humains, techniques et financiers)
- Convention avec EDF/RTE pour la neutralisation des lignes électriques (avifaune)

2.2 Approfondir les connaissances relatives au patrimoine naturel **Niveau 2**

- Améliorer la connaissance des milieux naturels, de leur état de conservation et établir un suivi ciblé de ces milieux (actualisation et complément des données, modalités de gestion, évolution des milieux)
- **Intégrer les enjeux écologiques en amont des projets (Col de Vence notamment), processus experts/conseils, référence chartes de bonnes conduites**
- Evaluer l'impact de certaines activités anthropiques sur les milieux naturels (canyoning et randonnée aquatique, ouvrages électriques et avifaune, escalade et parapente, activité équestre, travaux d'entretien)

2.3 Volet ressources : maintenir les activités traditionnelles garantes de l'équilibre du site **Niveau 2**

- Favoriser la mise en œuvre de la gestion sylvo-pastorale sur l'ensemble du site (diagnostic éco-pastoral pour identifier les besoins, amélioration des équipements, équilibre sur-pâturage/embrousaillement, encouragement à une gestion sylvicole respectueuse)
- **Assurer une gestion globale de la faune sauvage (encadrer la pratique de la chasse pour équilibrer la faune)**
- **Soutenir le développement d'activités traditionnelles (sites d'hivernage apicoles, oléiculture...)**
- Encourager le conventionnement des acteurs locaux avec les collectivités publiques
- Programmer les travaux de réouverture et entretien des milieux (brûlages dirigés, débrousaillement par ânes ou chevaux...avec suivi écologique)

2.4 Préserver la ressource en eau, source d'alimentation en eau potable du secteur **Niveau 2**

Site : château d'eau du littoral

- **Veiller au respect de la réglementation dans les périmètres de protection des captages (rappel de la réglementation, recensement des activités incompatibles, maîtrise des accès dans le vallon de la Cagne)**
- Elargir la protection de la ressource en eau (périmètres de protection complémentaires, veille)

2.5 Préservation du patrimoine paysager et gestion foncière globale **Niveau 2**

80% foncier privé. Cette mosaïque entraîne une gestion morcelée des espaces.

- **Soutenir les activités pastorales pour leur rôle d'entretien des paysages (entretien des milieux ouverts, encadrement des activités de loisirs, aide aux fermes agricoles)**
- **Assurer une gestion foncière globale des espaces les plus sensibles (Plateau St Barnabé - Col de Vence - Frange sud)**

ENJEU 3 : ORGANISER LA FREQUENTATION ET L'ACCES DES USAGERS VOLET STRATEGIE D'ACCUEIL DU PUBLIC

3.1 Définir l'offre d'activités compatibles avec le classement du site **Niveau 1**

- Nouvelles pratiques sportives, de loisirs ou récréatives, à équilibrer avec un espace fragile et peu reconnu comme tel. Cohabitation des usages dans le respect des milieux naturels.
Col de Vence : pratique équestre / canyoning Cagne et Loup / parapente Gorges du Loup/escalade St Jeannet / VTT
- Encadrer les activités et structurer les espaces en fonction des enjeux environnementaux. Ne pas figer le site mais sensibiliser et responsabiliser les usagers (expertise écologique, restriction des accès et pratiques, définition des sentiers dédiés et information claire dans les espaces d'accueil).
4 catégories d'espaces : espaces d'accueil / espaces à partager / espaces sensibles où la fréquentation doit être maîtrisée / espaces interdits au public). Délimitation de ces espaces avec le Comité scientifique et ENS/ Natura 2000. Rédaction d'un guide de bonnes pratiques, concertation signalétique pour les espaces dédiés, expertises environnementales, outils réglementaires.

3.1.1 Définir les conditions d'exercice de la pratique équestre

- Régularisation de la pratique équestre au Col de Vence : limiter le nombre, encadrer les sorties, évaluer l'impact (PC à titre précaire, charte de bonne conduite)

3.2 Définir les conditions d'accueil du public **Niveau 1**

Principes de gestion, des pratiques pour préserver le site :

- Respect du site, des milieux, du paysage,
- Eco-responsabilisation des usagers et résidents,
- Réversibilité des aménagements
- Définir une stratégie d'accueil (identification des conditions d'accès, rappel des règles d'accès dédiés).
Pour les stationnements : limiter la signalétique, aires limitées dans l'espace et non fragmentées, strictement délimitées, aménagement réversible, pas de mobilier urbain.
Pour l'accueil : signalétique sobre et discrète permettant au visiteur de s'approprier l'espace et ses règles d'usages. Abris sommaires, tables d'orientation, requalification paysagère, gestion minimale...

3.2.1 Gérer l'accueil du public au col de Vence

ENJEU 4 : INFORMER ET RESPONSABILISER LES USAGERS

4.1 Définir l'information à mettre en œuvre sur le site **Niveau 1**

Milieu ouvert et d'accessibilité aisée qui induit une méconnaissance de sa valeur et fragilité.

- Révéler le site à celui qui le parcourt
- Sensibiliser les acteurs et usagers locaux en évitant une augmentation préjudiciable de la fréquentation

- Dispositifs de communication :

- Support collectif implanté sur site et individuel consultable hors site
 - identifier le site, ses limites
 - signifier l'existence des périmètres réglementaires (règles de bonne conduite)
 - annoncer un message à portée multiple
 - s'adresser à tous les publics
 - axer le message sur le contenu pédagogique
- Localisation primordiale, signalétique discrète et lisible
 - dans les villes et villages limitrophes
 - sur les routes d'accès (repère visuel)
 - sur les aires d'accueil (signalétique unique)
 - à l'entrée des secteurs sensibles (rappel règlement)

- Contenu pédagogique :

- Approche naturaliste (informations thématiques)
- Approche culturelle (sensibiliser aux besoins de l'agro-pastoralisme et sentiers chronologiques)

- Contenu pratique :

- Rappel des règles d'usage
- Code de "bonne conduite"

4.2 Définir la sensibilisation à mettre en œuvre hors site **Niveau 2**

Maîtriser la fréquentation, informer plus que communiquer.

- Développer des actions de sensibilisation auprès de publics ciblés
 - avec les scolaires (animations) / les associations (coordonner leurs actions de découverte/sensibilisation, éco-surveillance / les acteurs locaux (formation des techniciens et gestionnaires)
- Assurer un suivi des événements ou manifestations ponctuelles (éco-encadrants)

ENJEU 5 : ORGANISER ET COORDONNER LA SURVEILLANCE SUR LE SITE

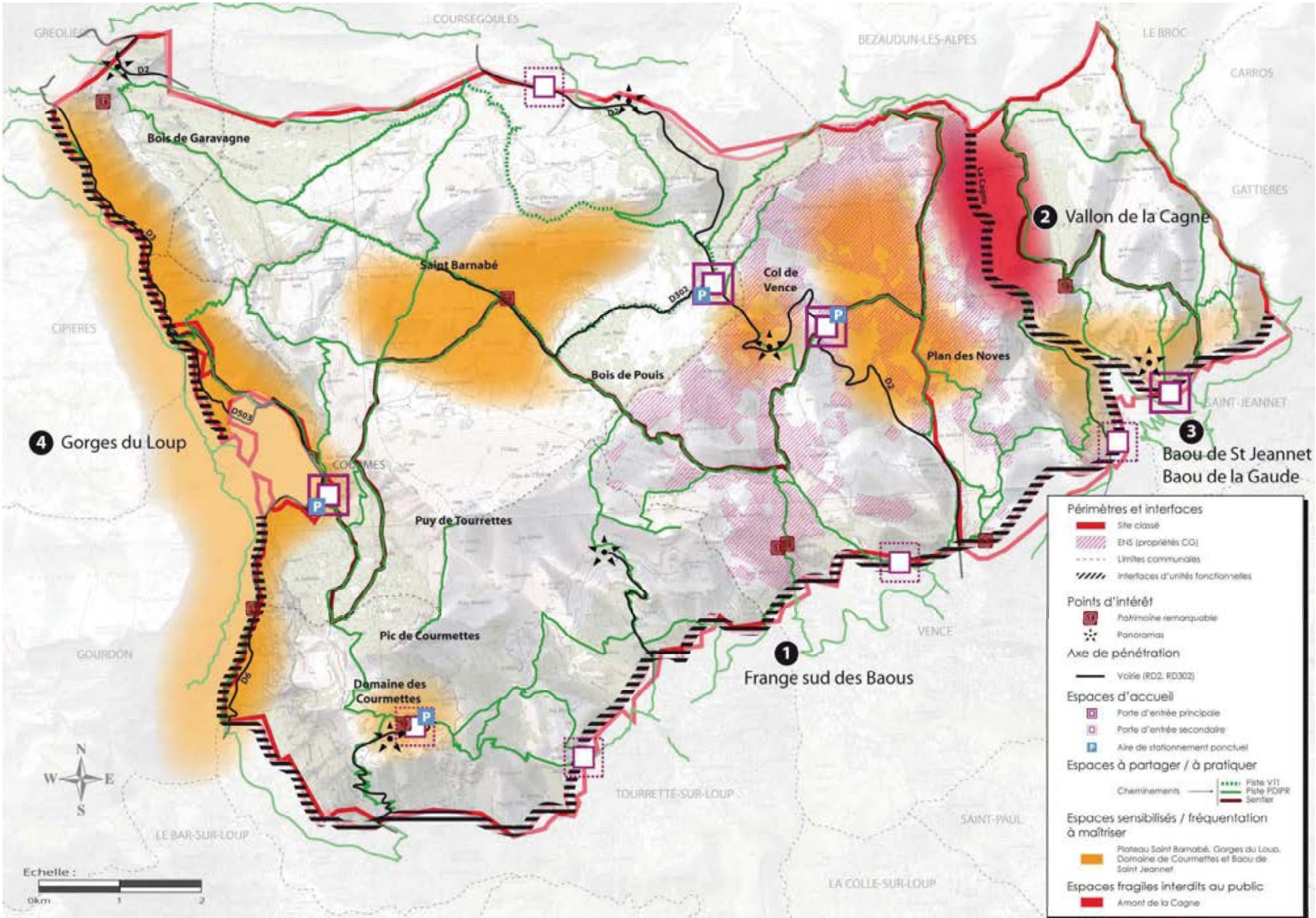
5.1 Mettre en place une stratégie et un dispositif de surveillance Niveau 1

8 000 ha, accessibilité routière limitée mais réseaux de sentiers propices à une grande diffusion.

- Renforcer la surveillance en s'appuyant sur les forces en présence
- Mutualiser les moyens locaux

Source : Etude diagnostic du site classé des Baous, Cahier de gestion, Juin 2009 CG06

SYNTHESE DES USAGES ET AMENAGEMENTS



A5.1 Ses caractéristiques géomorphologiques

Courmes sur une butte



- > **l'adossement collinaire**, versant exposé sud modelé en vallonements et dominé par les silhouettes dressées des quatre baous et du Puy de Tourrettes culminant entre 670 et 1250m,
- > **les plateaux** qui, malgré le sentiment de vaste plan, ont un modelé nuancé (dolines et affaissement central à Saint Barnabé proche des 1000m d'altitude, mamelons aux Noves -700m- et Saint Jeannet -800m-).
- > **les gorges du Loup et de la Cagne**, profondes et escarpées, formant rupture.

Petite hauteur d'où l'on
peut voir à *La Gardiole*



TOPONYMIE

Evocation des reliefs

e Brèche, fissure à *La Frache*
Crotes, cavité rocheuse

Puei, Píe, Pey, puy, sommets perchés

Une Arène de sable

Plateaux des *Plans*
amoncellement de rochers à la *Clapière*

Combe, vallée large, parfois sèche

Sommet escarpé, conique en pic à *Loubrec*



Sommet anguleux, carré du *Caire*

Le Serre, crête de montagne allongée

Roubine ravinement escarpé

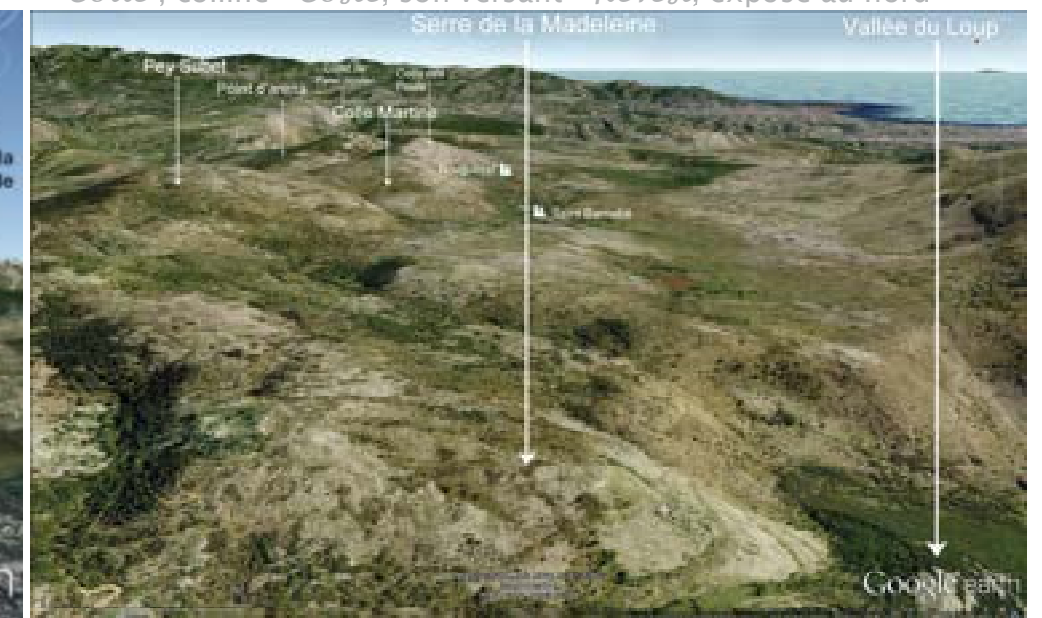
Pierrailles et gravier aux Graoux

Baïsse dépression ou petit col
 ant. Revest. exposé au nord

Colle, colline

Coste, son versant

adeleine	Vallée du Loup
----------	----------------

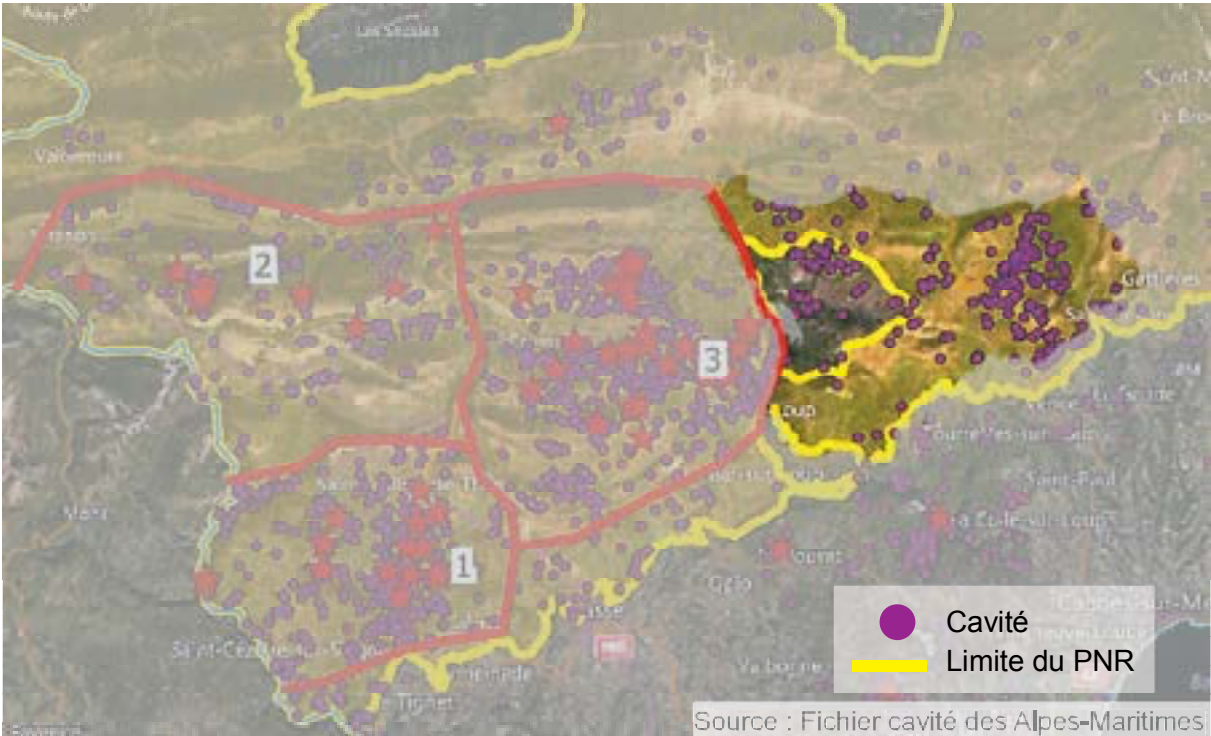
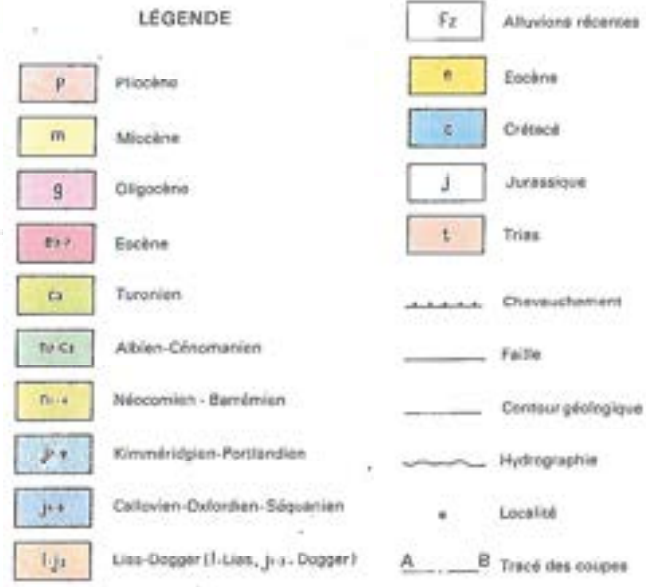
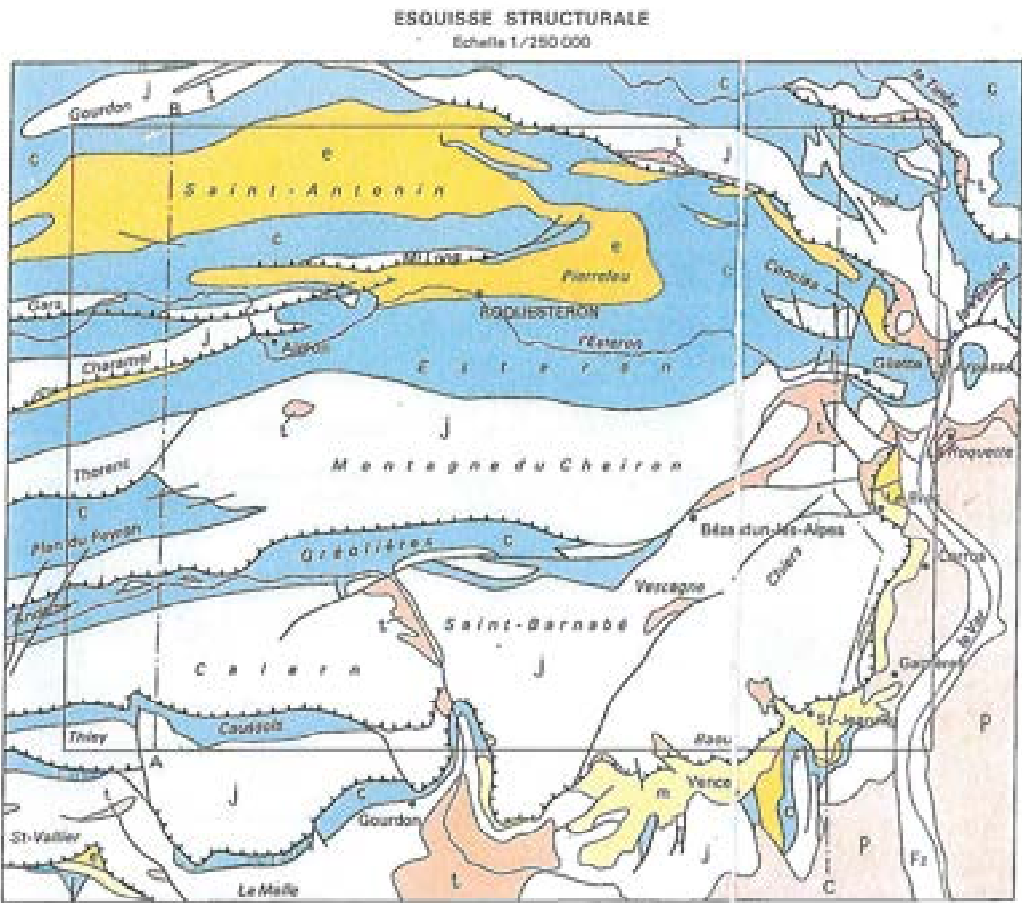


GEOLOGIE

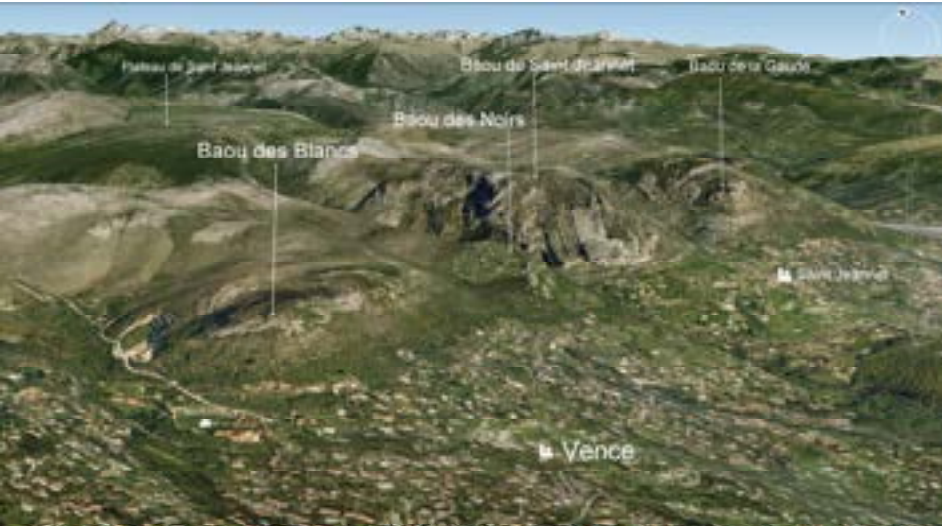
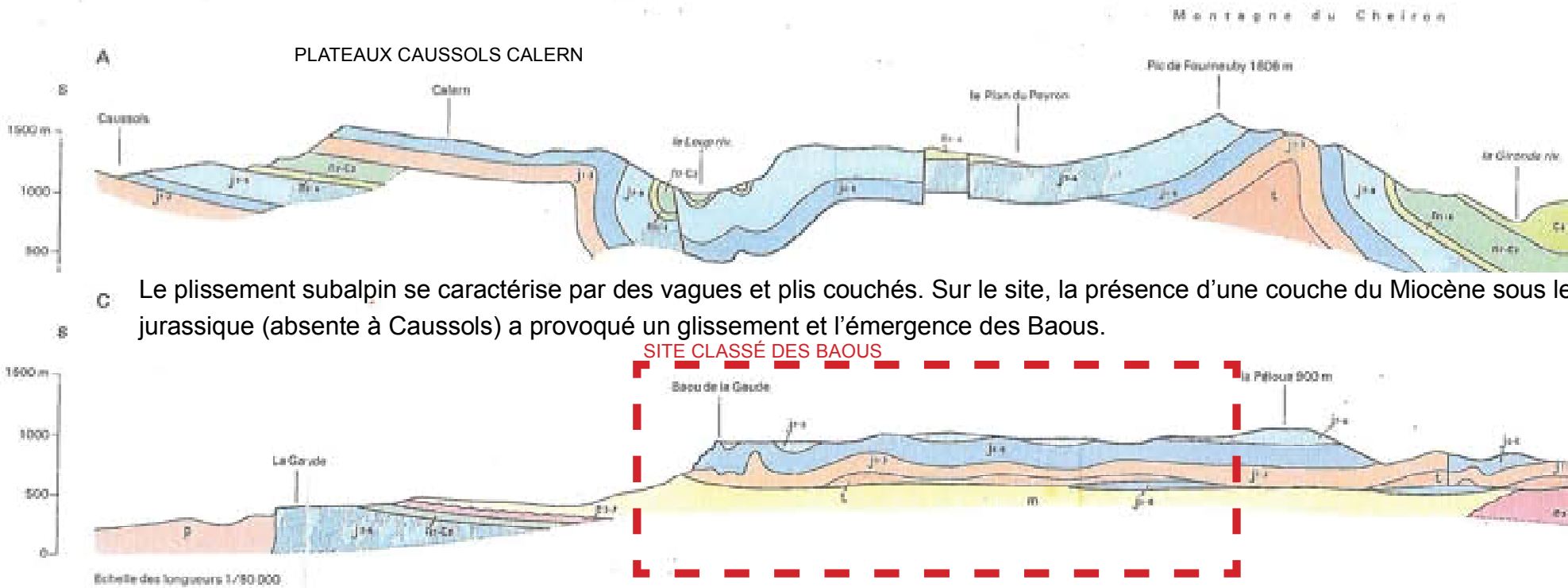
Structure géomorphologique, le karst résulte de l'érosion de roches solubles majoritairement calcaires créant des paysages de causses caractérisés par un lent travail souterrain de l'eau.
Extrémité orientale des préalpes de Grasse, le site des Baous constitué de calcaires, dolomies et marnes, doit son paysage ruiniformes exceptionnel à la conjonction de facteurs lithologiques, tectoniques et climatiques particulièrement favorables.



Baou de St Jeannet



Source : Fichier cavité des Alpes-Maritimes



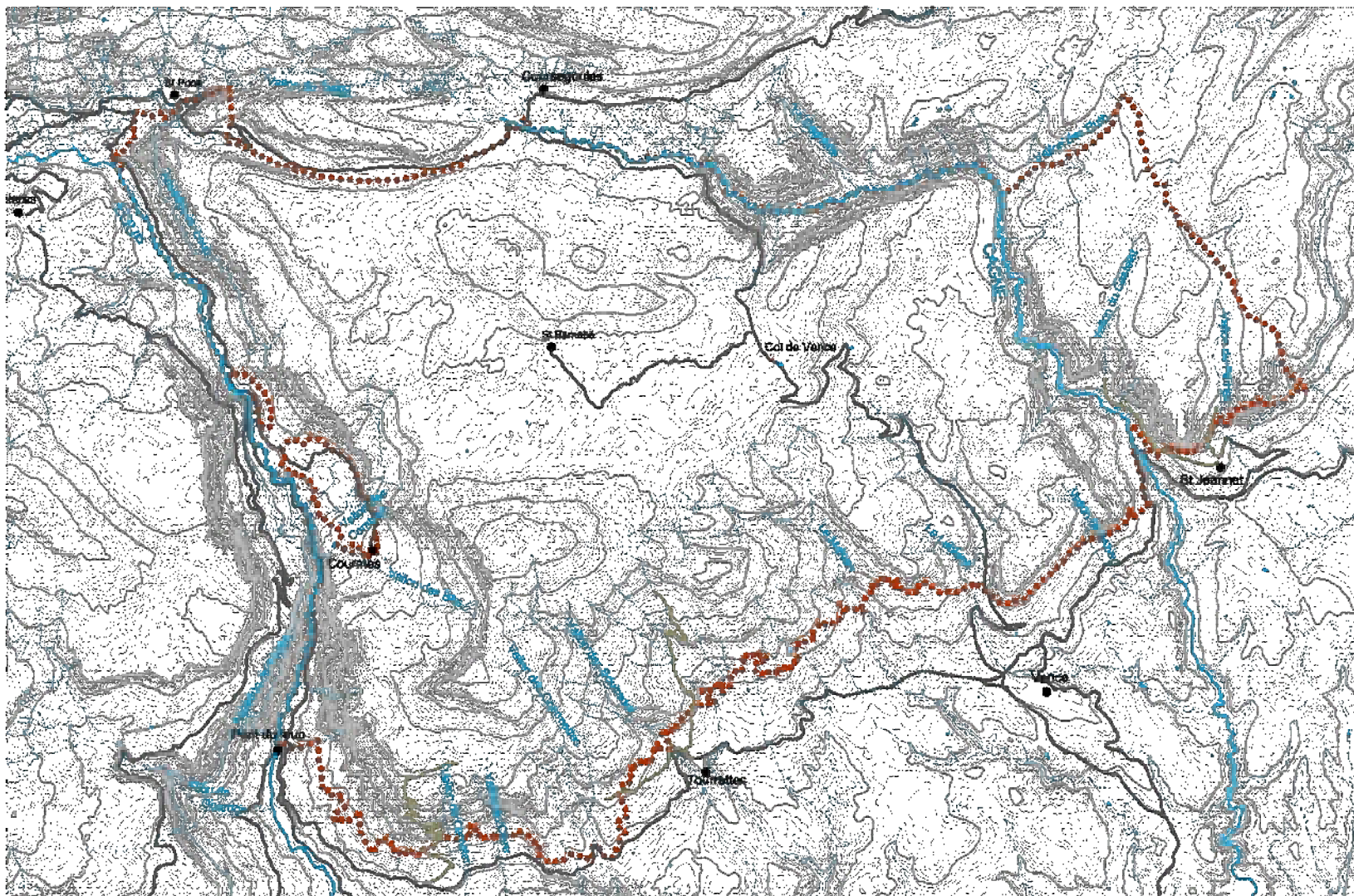
L'émergence des Baous, une spécificité du site fortement identitaire

HYDROLOGIE

Sur les plateaux, l'eau est absente, pressentie par son empreinte sculptant les rochers, elle a façonné un réseau souterrain creusé de fissures, puits, cavités, grottes, gouffres, galeries.... ressortant en exutoires exigûs constituant sources et cascades remarquables.

Les vallons, rus souvent temporaires, émaillent le versant sud et les 2 vallées, alimentant le Loup et la Cagne, reconnus pour la qualité de leur eau et constituant le chateau d'eau du littoral. Plusieurs périmètres de captage concernent le site (Loup, Malvan, aval de la Cagne).

l'eau visible et invisible



Echelle : 1/80 000e

Milieu karstique

TOPONYMIE

**Evocation de l'eau
(ou de son absence)**

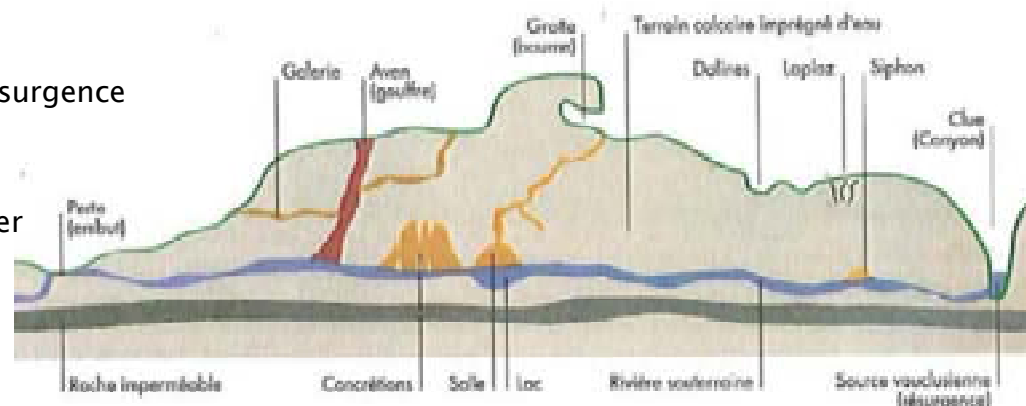
à la *Foux*, l'eau bouillonnante d'une résurgence

Nouvelle source ou fontaine à *Font neuve*
mais tarie à *Font sèche*

à la *Bégude* route, on ne peut plus se désaltérer

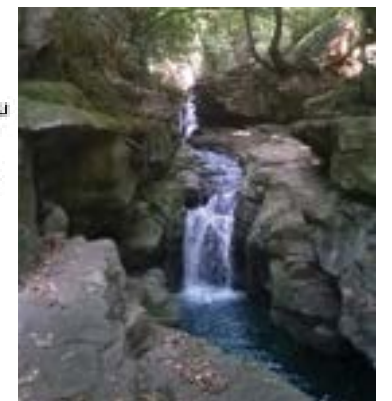
A *Sambre brune* un creux dans la roche,
réservoir naturel recueillant les eaux de pluie

Bassin ou vivier au *Pesquier*
Puits au *Pous*



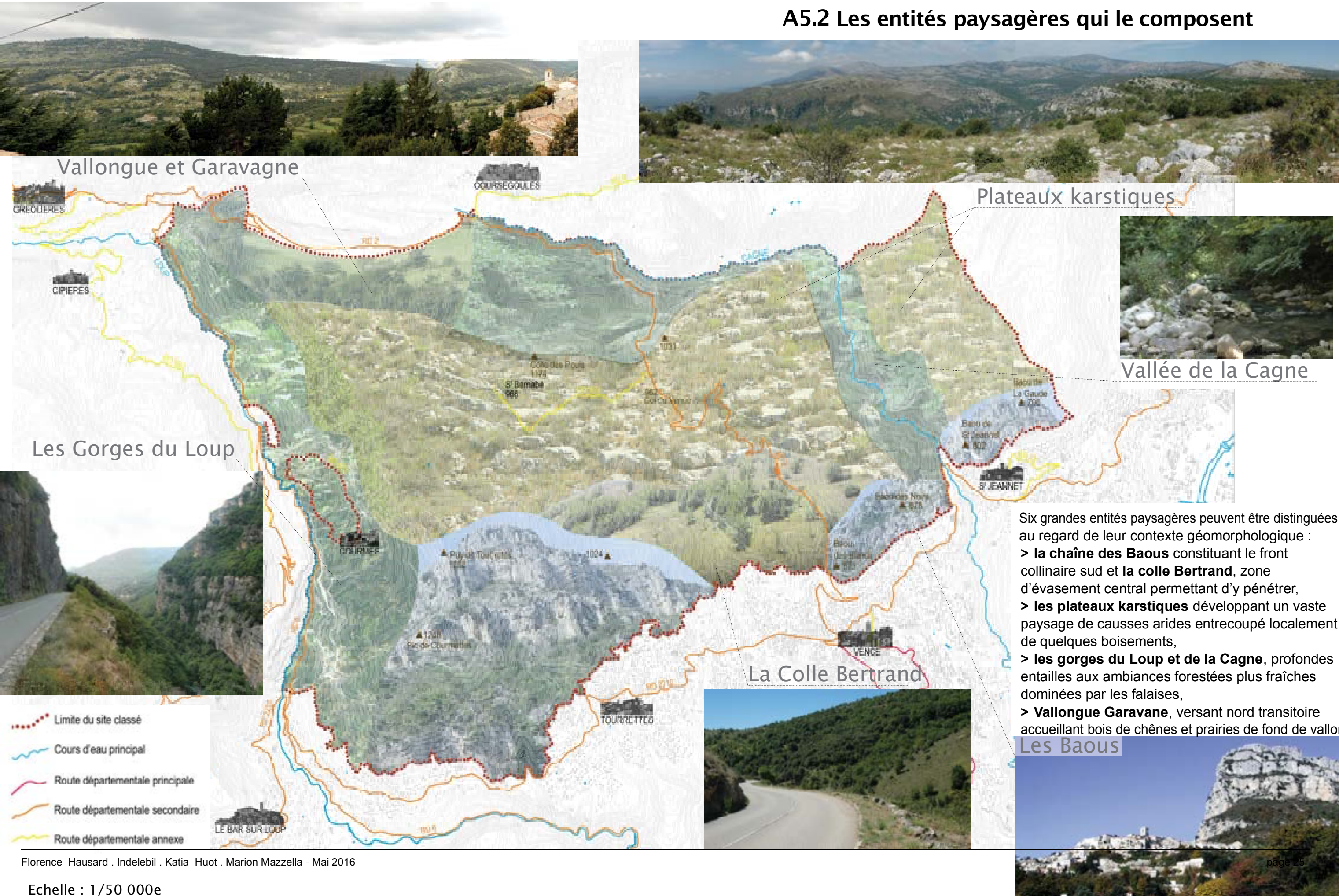
Source : Le patrimoine remarquable de la communauté d'agglomération, CASA 2011

	Écoulement souterrain reconnu		Lapiés
	Écoulement souterrain supposé		Lapiés à crêtes aiguës
	Perte		Lapiés à crêtes arrondies
	Résurgence		Champ de lapiés
	Aven		Dolines
	Gouffre		Bloc perché
	Ponor		Doline
	Grotte ou caverne		Champ de dolines
	Grotte ornée		Ouala
	Surface karstifiée		Hum
	Cannelures		Karst ruiniforme
	Microméandres		Vallée sèche en V
	Kamenistas		Vallée sèche en berceau
	Perforations		Vallée sèche à fond plat
	Vermiculations		Vallée aveugle
	Guilochages		Reculée
	Colonnettes		Canyon



Source : Glossaire de géomorphologie, Domaine karstique

A5.2 Les entités paysagères qui le composent



Les entités paysagères

Les Baous

Baous, Bau, Bauç, rocher escarpé à sommet plat, falaise, promontoire
Pueï, Pié, Pey, puy, sommets perchés

la chaine des Baous & Puys

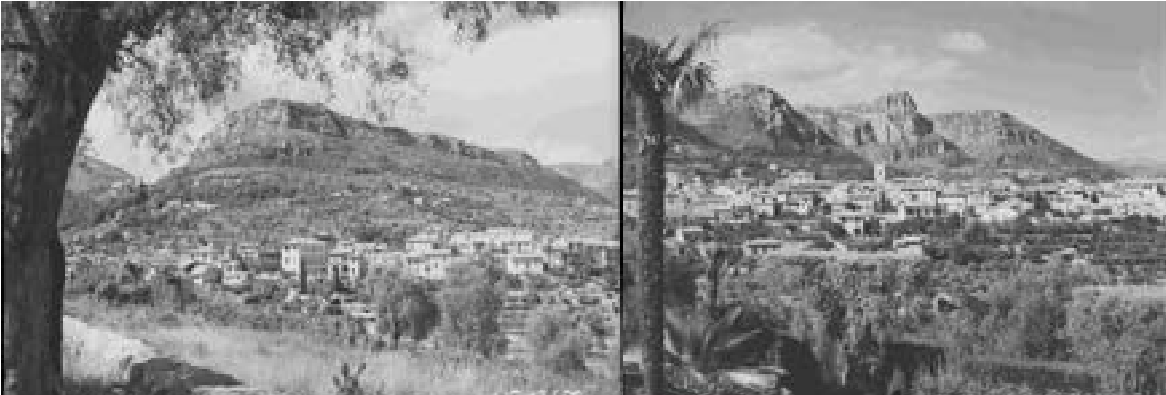
« A la fois protecteur et inquiétant. Une image de marque, un symbole qui depuis des siècles entretient la fierté des habitants et envoûte l'esprit des visiteurs».
Sylvie T. 2002, Fenêtre sur Saint-Jeannet



Présence marquée des Baous dans le grand paysage, ici entrée sud de Vence



Saint Jeannet et son Baou, falaise emblématique de 250m, entretiennent un lien identitaire très fort : silhouettes, minéralité...



Archives : Vence, Baou des blancs Baous des Noirs, de St Jeannet et de la Gaude



Avec leurs falaises isolées pointant dans le paysage, les Baous, et la chaîne des Puys qui les complète, constituent encore aujourd’hui un repère fort dans le grand paysage, signifiant un «front naturel» dominant l’urbanisation, une nature «brute», immuable.

Le versant sud est une zone de transition : pâturé ou boisé sur les hauteurs, les cultures qui couvraient ses restanques basses ont été gagnées par les constructions mais conservent une grande qualité paysagère où le passé agricole se ressent encore à travers les cultures et serres restant, la simplicité des jardins, les anciens bâtiments d’exploitation.

La présence religieuse marque les toponymes : St Martin, St Donat, Baous des blancs et des noirs (selon les confréries qui y officiaient), égrenant des chapelles (St Raphaël, St Michel...).

Ces quartiers sont le point de départ de nombreuses randonnées pédestres, équestres et VTT, certaines forêts des espaces de chasse, les falaises elles attirent grimpeurs et parapentistes, dans des cohabitations parfois difficiles avec les éleveurs et la réserve naturelle des Courmettes.



Anciennes restanques cultivées gagnées par l’urbanisation, les Costes Tourrettes

Les entités
paysagères

Les Baous

La Colle Bertrand



Le vallon de la Loubianne, une ambiance naturelle en contraste avec la ville



Même si l’eau est absente, le fond de vallon offre des ambiances fraîches



Des aménagements peu respectueux : vallon remblayé en plate-forme



Au nord de Vence, entre Baous et Puys, le ruisseau de la Lubiane a creusé un vallon. Emprunté par la RM2 (route métropolitaine, ancienne Départementale 2), il constitue le seul point d’accès routier aux plateaux des Noves et de Saint Barnabé, reliant Coursegoules et les villages du Moyen-Pays au littoral. Ici, pas de vue mais un encaissement entre collines aux sommets pelés et boisements dans les zones les plus fraîches. Ce «passage obligé» est marqué par la route, aux abords parfois dégradés (carrières et dépôts, parkings sauvages...). Depuis Vence, elle offre, le premier kilomètre passé, une séquence de qualité constituant un véritable «vestibule» dans la découverte du site : le visiteur vient de quitter la ville et est immergé dans une ambiance naturelle. Le vallon quitté, les plateaux et la vue apparaissent ensuite comme une véritable révélation.

Carrière et dépôts de matériaux, brise-vue et caravanes, poches de stationnements sauvages, gestion de la collecte des déchets.... une entrée dans le site classé et le PNR à améliorer



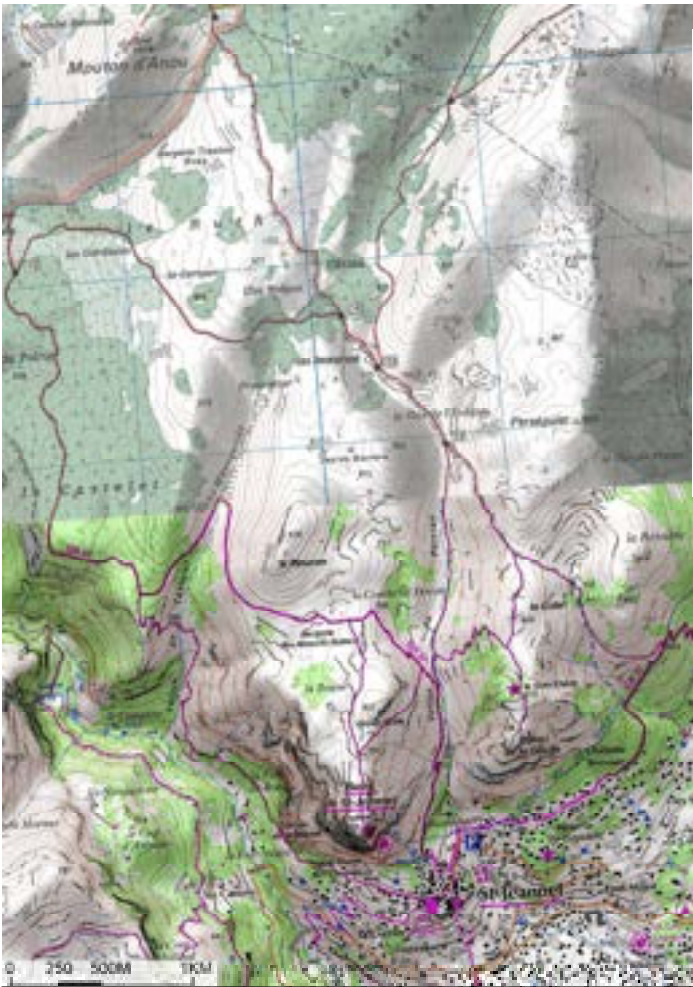
Les entités
paysagères

Les plateaux karstiques

Le plateau de Saint Jeannet

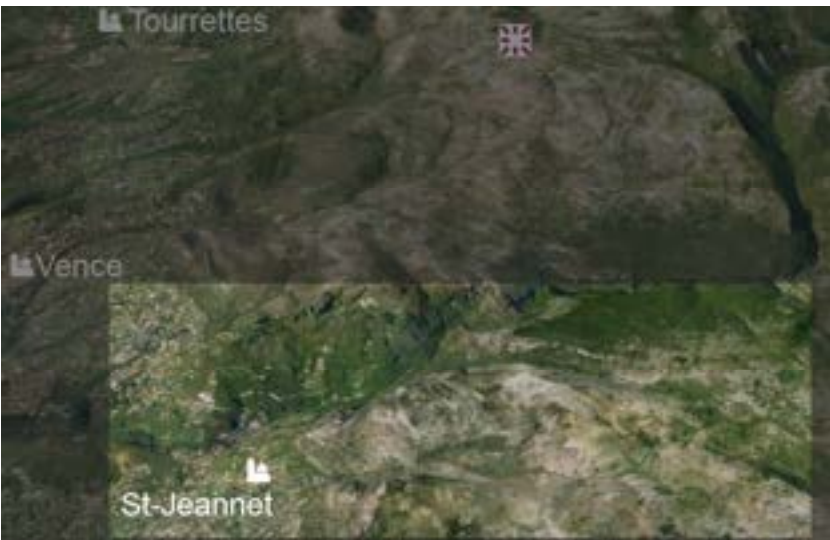


Malgré la coupure physique entre le plateau de Saint-Jeannet et ceux des Noves et de Saint Barnabé par les gorges de la Cagne, la continuité visuelle est très forte.



Surplombant le village de Saint Jeannet, ce plateau est le contrefort sud de la montagne du Chiers modelé en vallons et mamelons de 800 à 900m d'altitude et entaillé par les gorges de la Cagne. Les pelouses calcicoles sèches qui le caractérisent, très riches en biodiversité, sont progressivement recolonisées par la forêt qui occupe les vallons. Anciennement voie de passage entre littoral et Moyen-Pays, le plateau recèle de multiples traces des occupations humaines qui s'y sont succédées : oppidum, castellet, bergeries, cabanes pastorales, aires de battage, ruchers, restanques associées au village où étaient cultivés le pois-chiche et la lentille, pierres gravées, calade amorçant la liaison vers Bezaudun... Aujourd'hui inhabité mais pâturé, le site est un lieu très fréquenté par les promeneurs dont la grande majorité montent au point de vue aménagé au sommet du baou, embrassant la vallée du Var et le littoral, ou au Gros chêne de La Gaude, victime de cette fréquentation.

Cabane pastorale



La calade : voie historique reliant littoral et Moyen-Pays



Les entités paysagères

Les plateaux karstiques

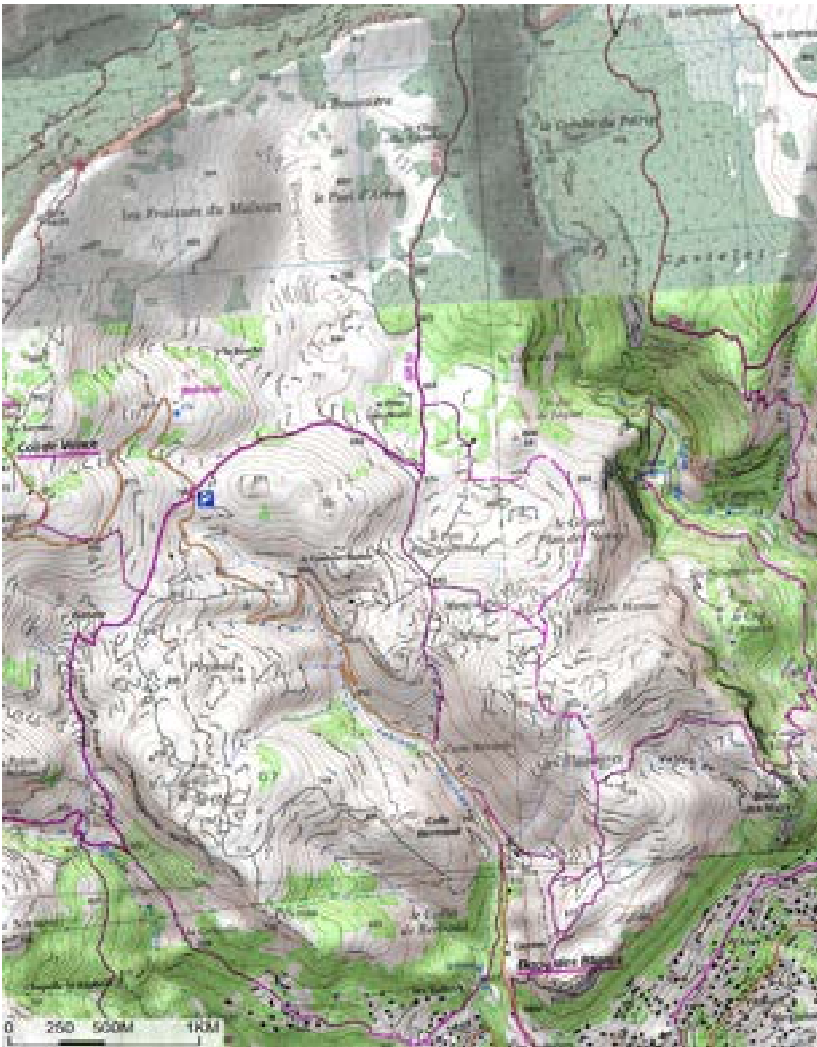
Le Plan des Noves



Plateaux des *Plans*
Plan des noves territoire de terres nouvellement défrichées
on mange peu à *Mangia pau*



Bergerie et restanques monumentales



Entre Petit et Grand plans des Noves, une dépression fertile mettant en scène le très grand paysage

Développant à une altitude de 650-800m son modelé en légères collines au nord de Vence, le Plan des Noves en était le «grenier» malgré l'absence d'eau. Restanques ponctuelles, anciennes fermes et bergeries en témoignent encore, ainsi que quelques champs aujourd'hui en cultures fourragères pour le gibier. Les troupeaux de 2 exploitants se partagent ses pâtures. Un bois de chêne domine au nord tandis que sur les pentes plus sèches les pelouses forment des tapis semblant onduler à l'infini évoquant, dans les lumières rasantes de fin d'après-midi ou les jours de brume, un paysage lunaire, un sentiment d'espace immense, de «nature» brute, perceptible par les randonneurs mais également depuis la route du Col.

Le Plan des Noves est au coeur d'un Parc Départemental qui y propose 2 circuits de randonnées et un des principaux parkings d'accès au site. Plateau et parc se prolongent au nord jusqu'aux Fraisses du Malvan dans des paysages de même qualité.



Col de Vence



Pelouses sèches au sud Séquence boisée au nord



Les entités paysagères

Les plateaux karstiques

Le plateau de Saint Barnabé



Dolines et roches sculptées du village des idoles dessinent un paysage des plus étonnants



Séquence boisée des Pouis, peuplement mature objet de valorisation Natura2000
aux Bondes des Pouis, le terrain est détrempé

Encadré par le Puy de Tournettes au sud ouest et la petite chaîne des colles au nord, le plateau de Saint Barnabé se présente comme une vaste dépression à l'altitude moyenne de 950m, offrant un large balcon sur le littoral et une ouverture sur la vallée du Loup. Deux séquences paysagères s'y distinguent :

- > le bois de chênes et noisetiers de la Bonde des Pouis à l'est, «coupant» le plateau de son balcon, mais présentant une belle prairie rocailleuse en son centre,
- > un vaste causse intérieur marqué de dolines à l'ouest, ouvert sur les plateaux de Caussols et Calern, la chaîne du Cheiron. C'est au coeur de cette entité que se trouve l'exceptionnel ensemble karstique du «village des idoles» où l'érosion a sculpté la roche en formes monumentales et étonnantes. Ce site privé et fragile, reste confidentiel et à préserver

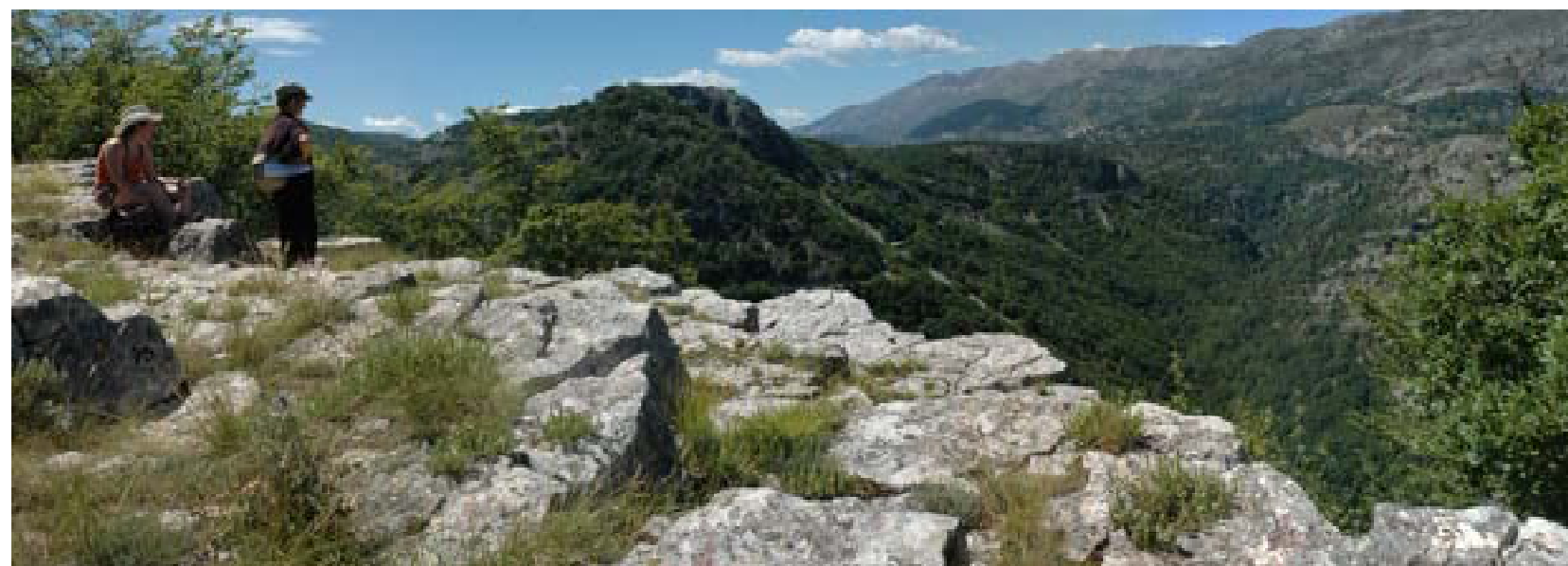
Le plateau est habité : le hameau historique de Saint Barnabé et quelques maisons isolées comptent une quinzaine d'habitants à l'année. La forte fréquentation du site est un problème pour habitants et éleveurs : son parking, aménagé pour résorber les problèmes de stationnements anarchiques sur la petite route d'accès au hameau, est repéré comme départ principal de randonnées dans de nombreux guides mais le balisage reste très insuffisant.



Les entités
paysagères

Gorges et vallées

La vallée de la Cagne



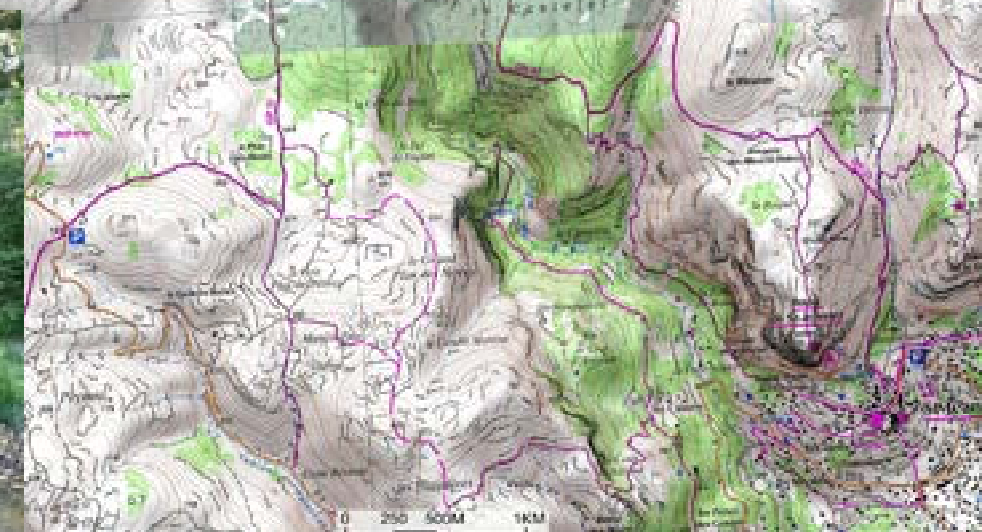
Belvédère aux Fraisses du Malvan révélant la vallée haute de la Cagne, de Vescagne à Coursegoules

S'encaissant de plus en plus profondément lors de son parcours entre les plateaux, pour s'ouvrir comme une porte encadrée des Baous, la Cagne est, dans sa moitié aval, un corridor écologique épargné par les routes et habitations. Seuls les ouvrages de captage marquent l'utilisation historique de l'homme. Ses paysages de gorges resserrées et vallée forestée sont d'une beauté exceptionnelle, marqué par la roche affleurante et le parcours de l'eau. Confidentielle, elle est fréquentée par un public local familial à la recherche de fraîcheur, peu conscient de sa fragilité, et offre un parcours de pêche réglementé. Dans sa portion amont, la Cagne n'est plus qu'un maigre filet, se développant d'ouest en est en une vallée un peu plus large offrant au village de Coursegoules quelques terres arables. La route départementale, qui borde la vallée, en fait alors un axe de liaison fréquenté.

Dalles naturelles et roches monumentales ponctuent le parcours aval. Ouvrages de gestion des eaux



Rivière boisée, filet encaissé dans la roche, cascades et vasques ouvertes, la Cagne offre des séquences variées de grande beauté et pureté



la vallée du Loup

Les entités
paysagères

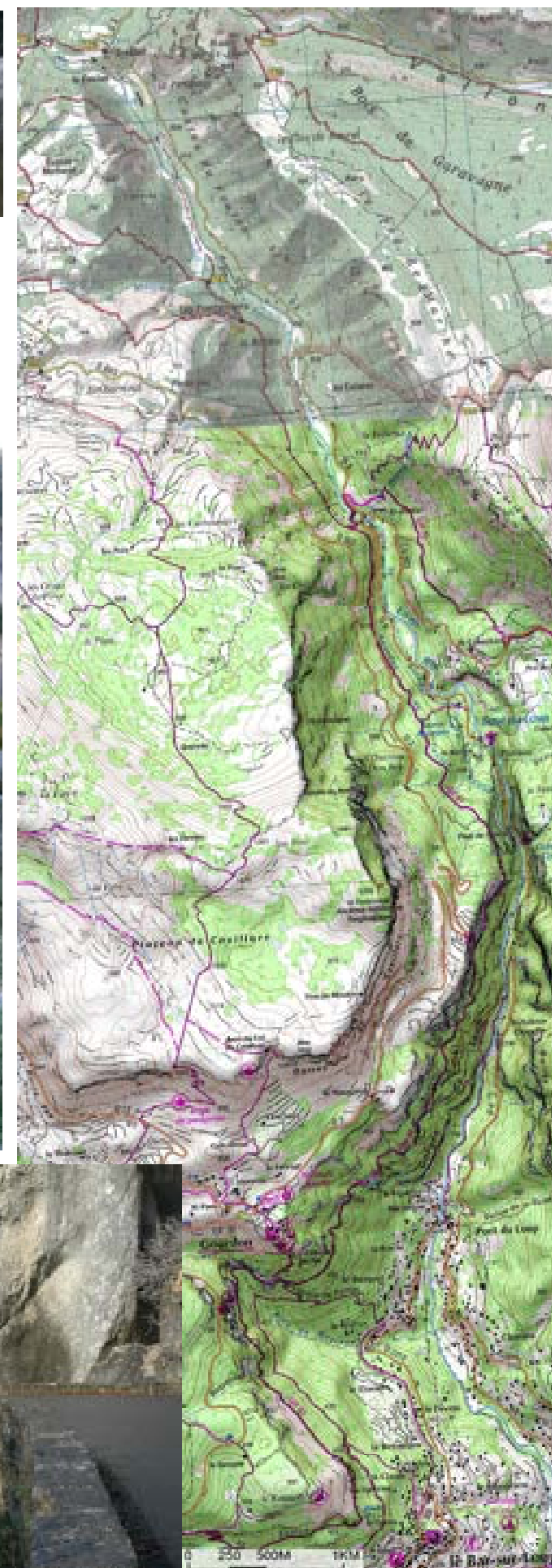
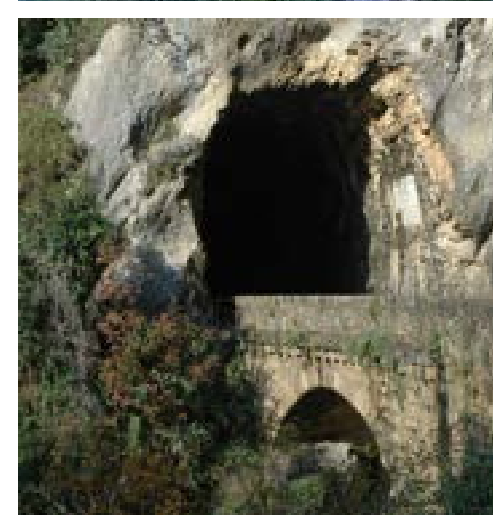
Gorges et vallées



Les gorges du Loup symbolisent un passage, avec ses 800m de dénivelés en falaises et versants abrupts elle sont une "porte" naturelle lisible et repère à l'échelle du très grand paysage

De dimensions beaucoup plus importantes que la vallée de la Cagne, les gorges du Loup sont marquées par le passage : entre les entités karstiques des Baous et de Calern-Caussols, entre bande côtière et Moyen-Pays, par les routes départementales qui en font un axe de liaison passant. Les dénivelés vertigineux mettent à distance la rivière, rendent son accès difficile et le stationnement sauvage dangereux. Elle est cependant très fréquentée par les baigneurs, randonneurs mais aussi les activités de canyoning, dont la pratique non encadrée est néfaste à la préservation des habitats. La qualité de ses eaux et ses versants naturels en font un corridor écologique majeur, site Natura2000, dont la richesse doit être préservée. Sa qualité paysagère s'impose avec force, marquée par la présence de la pierre : falaises, cavernes, chaos de blocs sculptés par la rivière.

Anciennement cultivée pour la production florale des orangers, les gorges accueillent diverses marques d'occupation humaine : aqueduc du Loup et chapelle St Arnoux en témoins historiques, quelques habitations et le site touristique du Saut du Loup (hors périmètre classé), posant des problèmes ponctuels d'intégration.



Les gorges du Loup
couvertes d'orangers
au début du XXeS

Entaillée dans la roche, la route offre des ouvrages
en pierre de belle résonance avec le site

Les entités
paysagères

Gorges et vallées

Garavanha, situé sur une pente

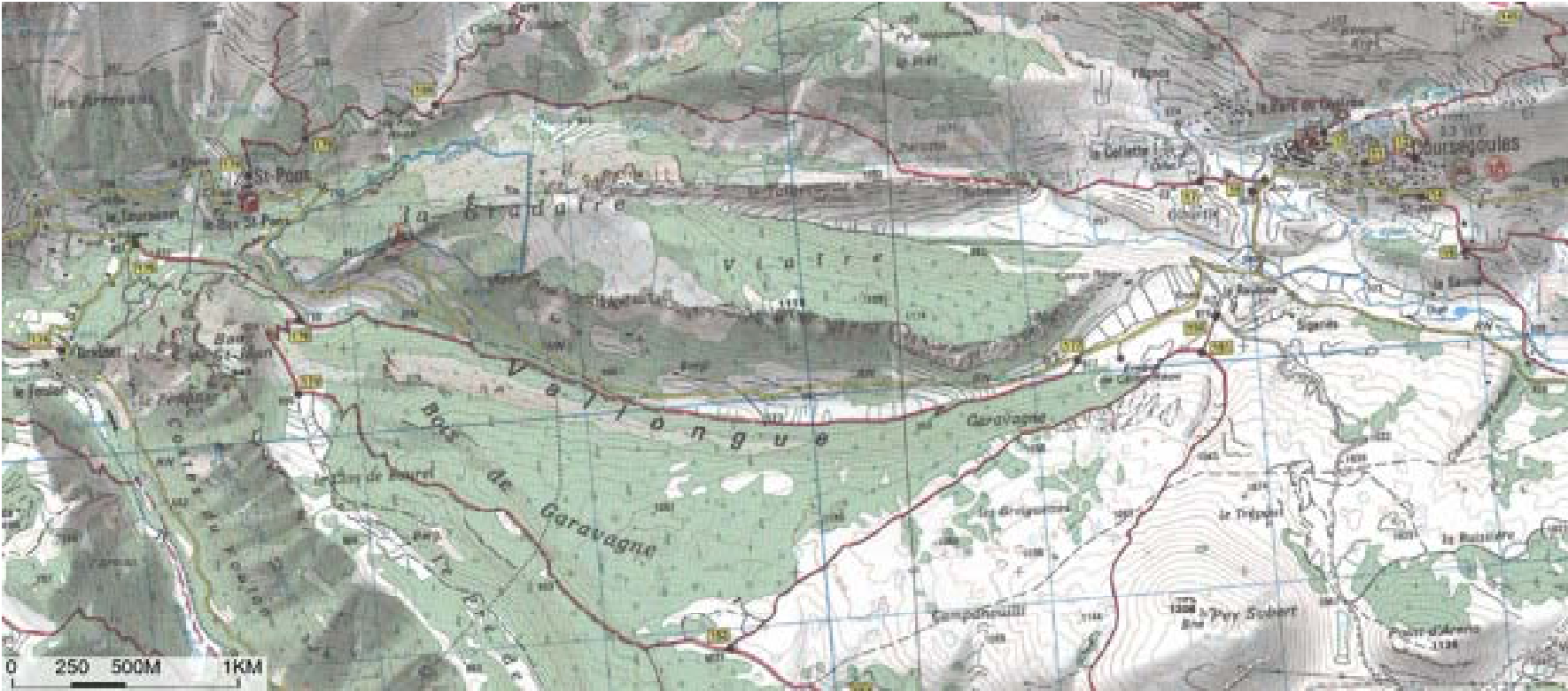
Vallongue et le bois de Garavagne



Vu depuis le village de Coursegoules, Vallongue et Garavagne développent ubac boisé et prairies de fond de vallon.



Le coteau de Garavagne partiellement pâturé offre de larges vues sur montagne du Cheiron et Coursegoules



Bien que l’eau n’apparaisse qu’à sa pointe ouest, adossé au versant nord boisé de Garavagne, Vallongue a la configuration d’une petite vallée étirée, offrant quelques prairies en son fond. Territoire tournant le dos aux plateaux, mais faisant face à la montagne du Cheiron et au village de Coursegoules, il forme la limite nord du site classé et un vallon secondaire reliant gorges du Loup et vallée de la Cagne, axe de communication également marqué par la voie romaine, aujourd’hui sentier de randonnée, et la route départementale. Ses paysages d’ubac boisé alternent séquences ouvertes pâturées et fermées forestées, recélant de vieux chênes, oppidum et anciennes bergeries.



Le site présente des peuplements matures, objet de valorisation Natura2000

Source : Memento de la flore protégée des Alpes -Maritimes



Espèces protégées amatrices de pelouses rocailleuses : Iris graminea, Lilium pomponium, Cytisus ardoinoi



Criquet hérisson
Photos animaux : E. Becker

Merle des roches
Preregrinus

Grand rhinolophe dans les ruines
Marina Grispo

A5.3 Une biodiversité riche et spécifique

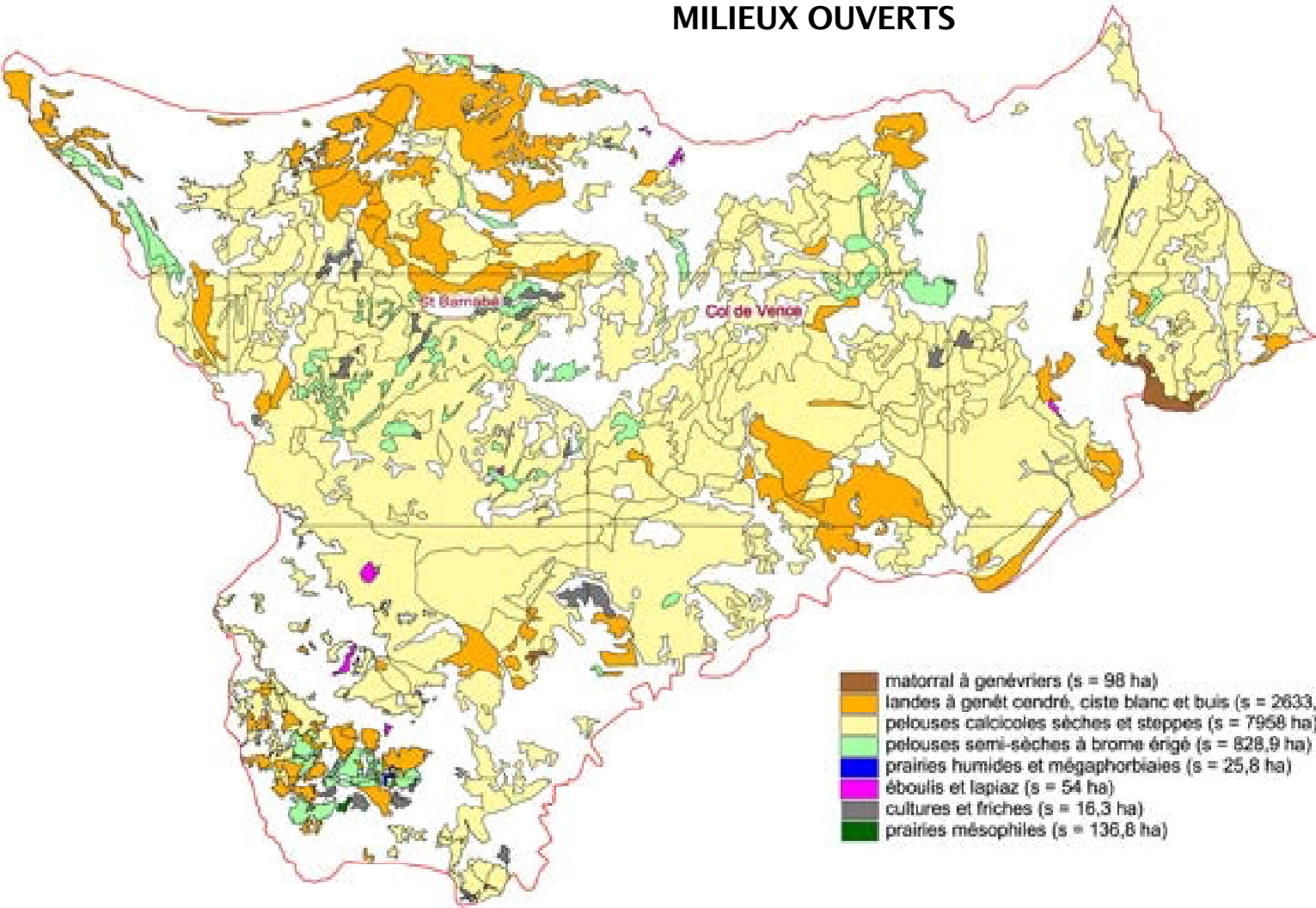
Site Natura 2000 «Préalpes de Grasse»

Façonné par cinq siècles d’activités agropastorales, cette portion du site Natura2000 des Préalpes de Grasse présente une mosaïque d’habitats originaux par leur caractère karstique. Les milieux ouverts dominent avec pelouses et landes calcicoles rocailleuses, matorrals, éboulis, lapiaz.... Restanques de pierres sèches et ruines constituant aussi des habitats privilégiés pour beaucoup d’espèces. Le nombre d’espèces animales et végétales protégées est considérable.

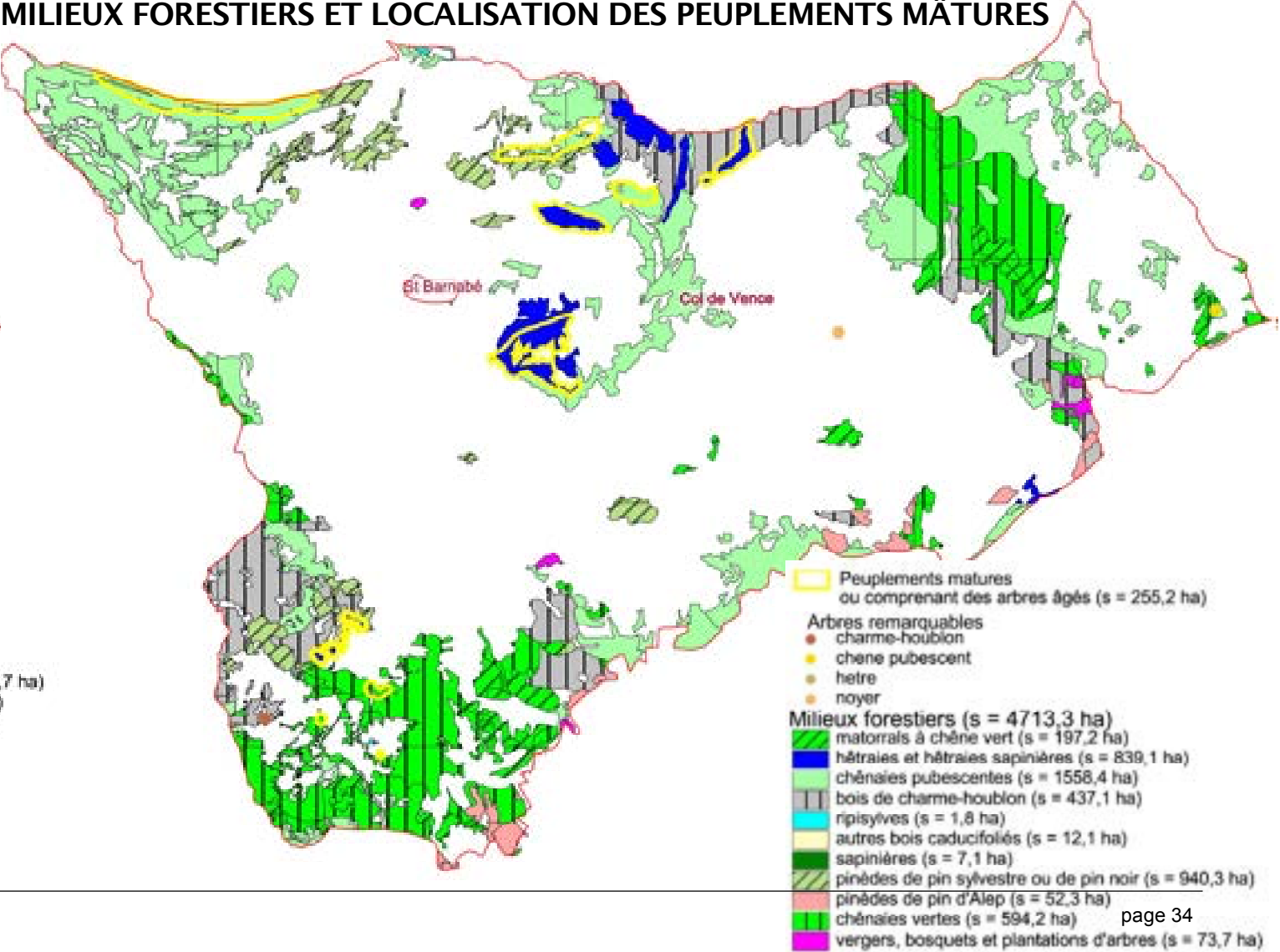
Les milieux forestiers occupent préférentiellement les zones de pente : l’ubac (Bois de Garavagne), la vallée de la Cagne et la frange sud (Courmettes notamment). Les chênaies dominent mais de belles formations de charme et noisetier couvrent certains secteurs. Le site compte un nombre exceptionnel d’arbres remarquables, mais de grande fragilité, et des peuplements matures riches. Le couvert végétal progresse, les milieux les moins accessibles aux troupeaux sont progressivement reconquis par la forêt.

- Les **objectifs prioritaires de conservation** du site sont :
- > Préserver les milieux ouverts,
 - > Maîtriser la fréquentation et ses impacts,
 - > Sauvegarder les îlots de forêts matures et les vieux arbres isolés.

MILIEUX OUVERTS

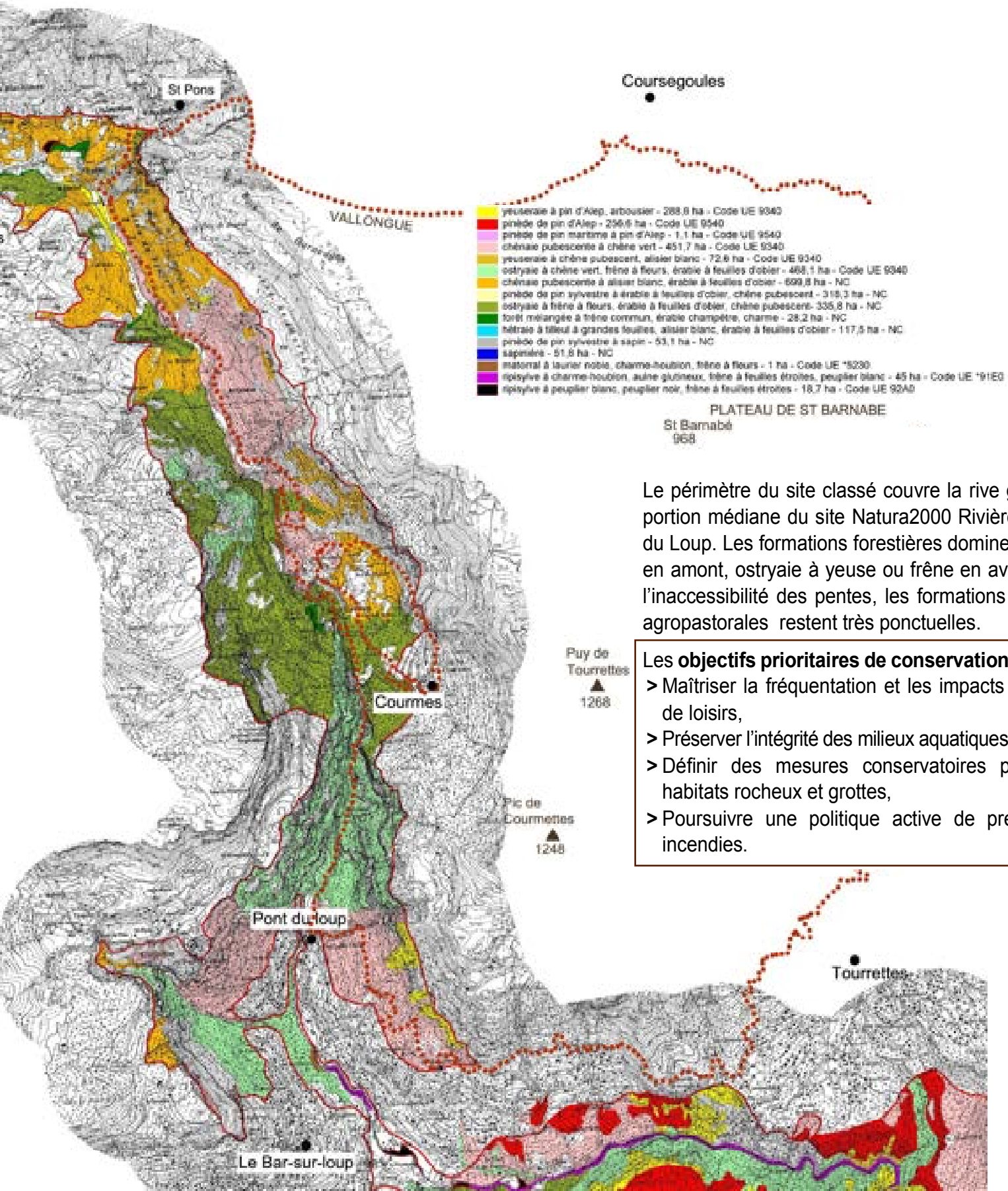


MILIEUX FORESTIERS ET LOCALISATION DES PEUPELEMENTS MÂTURES



Site Natura 2000 «Rivière et Gorges du Loup»

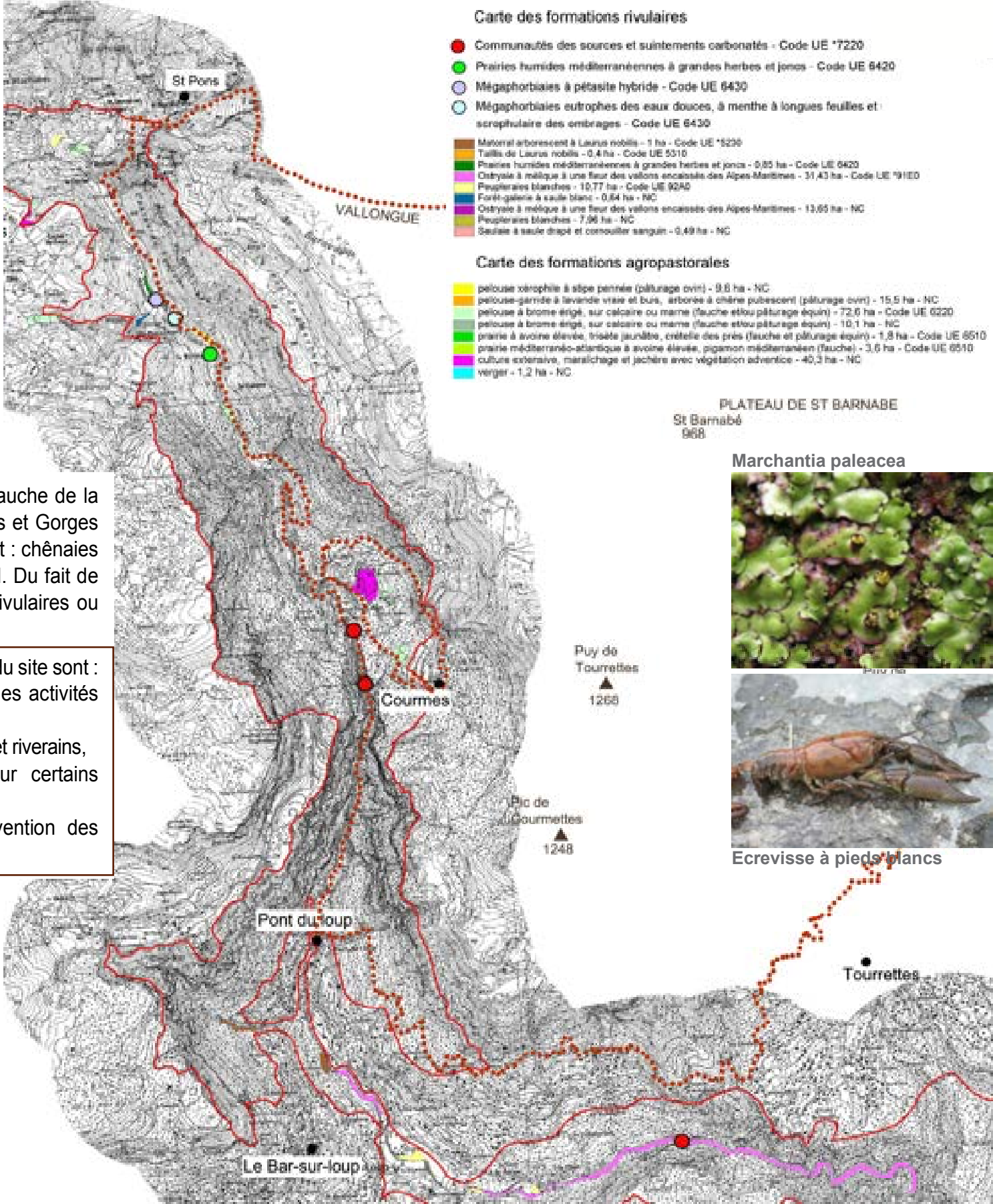
FORMATIONS FORESTIÈRES



Le périmètre du site classé couvre la rive gauche de la portion médiane du site Natura2000 Rivières et Gorges du Loup. Les formations forestières dominant : chênaies en amont, ostryaie à yeuse ou frêne en aval. Du fait de l'inaccessibilité des pentes, les formations rivulaires ou agropastorales restent très ponctuelles.

- Les **objectifs prioritaires de conservation** du site sont :
- > Maîtriser la fréquentation et les impacts des activités de loisirs,
 - > Préserver l'intégrité des milieux aquatiques et riverains,
 - > Définir des mesures conservatoires pour certains habitats rocheux et grottes,
 - > Poursuivre une politique active de prévention des incendies.

FORMATIONS AGROPASTORALES ET RIVULAIRES



A6. LES FACTEURS D'IDENTITE

A6.1 L'agropastoralisme façonneur de paysage - Un territoire parcouru

Un site habité et fréquenté, patiemment modelé

Parcours saisonnier des abeilles - St Barnabé



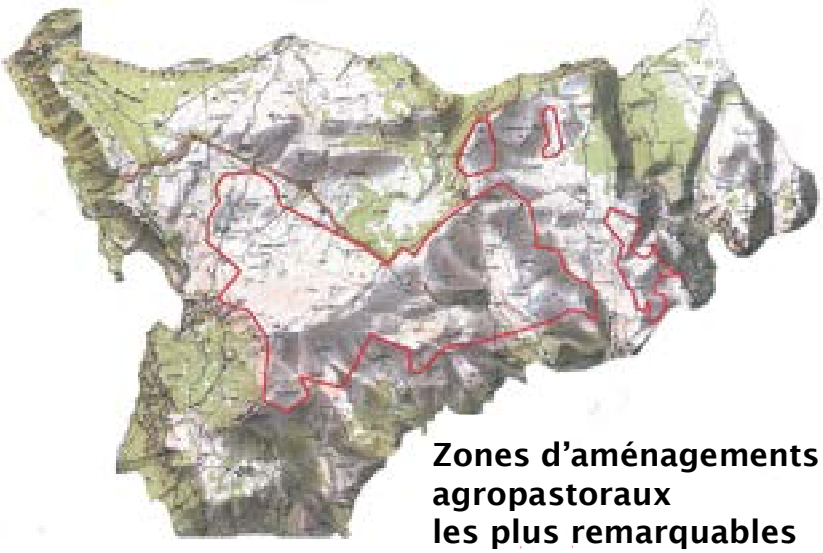
Restanques



Clapiers - Fraïsses du Malvan



Source : Etude diagnostic du site classé des Baous, CG06



Parcours journaliers et saisonniers des troupeaux



Rucher - St Jeannet



Ancienne ferme isolée - Mangia pan



Bergerie en ruine - Courmettes



Cabane pastorale restaurée - St Jeannet



Aire de battage - St Jeannet



Transhumances

Habitats temporaires

Un patrimoine vernaculaire riche mais confidentiel

L’observation du site en photo aérienne témoigne du nombre incroyable d’ouvrages construits : ruines, restanques, clapiers se fondent avec les dessins des affleurements karstiques.



Restanques resserrées, ancien espace vivrier des habitants de St Jeannet où se cultivaient sans eau lentilles et pois-chiche.



Restanques en ubac du Puy de Tourrettes et prairies dans les dolines

Bien que perçu comme naturels, les paysages ouverts si caractéristiques du site classé des Baous sont issus du lent labeur de l’homme : depuis cinq siècles, passage après passage, écobuages et troupeaux ont fait reculer la forêt, pierre après pierre, amoncelées en clapiers des hommes ont dégagé des poches fertiles, agencées en murets secs ils ont modelé les versants en terrasses autour des micro-vallonnements, cultivé dolines et langues plus fertiles. Ils connaissaient les subtilités de ce territoire diificile, les rares sources, les pierres qui naturellement recueillaient l’eau ; le parcouraient et l’habitaient, en abri temporaire ou ferme isolées, constituant le «grenier» des villages. Aujourd’hui, les espaces non mécanisables ont été abandonnés, seules subsistent quelques cultures fourragères (pour troupeaux et gibier) dans les zones les plus accessibles.

.. PAROLES ÉCHANGÉES
« Tout comme les chasseurs,
on se sent indésirables. »
.....

De multiples conflits opposent visiteurs et éleveurs excédés par l’incivisme des citadins trop éloignés des pratiques pastorales pour les respecter : multiples bivouacs sauvages dans les cultures, sur les aires de rassemblement des troupeaux, vaisselle dans les réserves d’eau des bergeries, draïes abîmées par les chevaux, VTTistes mordus par les patous.... L’étude d’interprétation doit s’attacher à tranformer l’image de grand espace «sauvage» en paysage habité.



Remise en culture au vallon de Parriau



Le pré de Marthe (au sud du Bau Saint Jean) : ferme isolée, chapelle, puits dans une langue de vastes prairies



Le petit plateau du domaine des Courmettes occupé par élevages et cultures fourragères



Autour de Saint Barnabé, quelques parcelles encore cultivées

ACTIVITÉ PASTORALE DU SITE EN 2014

Les territoires pastoraux des sept éleveurs couvrent encore une très grande partie du site classé avec des pratiques différenciées (saisonnalité....), cependant l'activité, très fragilisée, progressivement se transforme :

> 2600 brebis allaitantes réparties en 4 élevages, soit une forte baisse depuis l'inventaire de l'Etude diagnostic de 2009 qui indiquait un effectif de 4200. Différents facteurs à cette diminution : un éleveur de Tournettes est parti en retraite, son territoire pastoral a été repris par le GAEC des Mont d'Azur, mais pas son cheptel, faute de structure suffisante ; l'élevage de 1000 bêtes qui pâturait en hiver à Saint Jeannet a été remplacé par la Chèvrerie des Baous, plutôt orientée vers la production de lait, avec des effectifs bien moindres et qui, face à l'impossibilité de reconstruire sa bergerie selon des technologies plus modernes et les conflits avec les promeneurs, préfère louer maintenant des pâtures sur Carros plutôt qu'exploiter ses propres terres. L'éleveur de Coursegoules exerçant au Plan des Noves a réduit son cheptel d'ovins de 30%, face à la menace du loup, pour se diversifier en bovins (pâture hors site sur le secteur de Coursegoules car nécessitant de l'eau). Ces données sont à tempérer du fait de la saisonnalité des pâtures et de leur fluctuation.

> 125 brebis et 200 chèvres fromagères, avec une activité nouvelle.

> 12 bovins viande pour un élevage créé en 2012 au Col de Vence. territoire pastoral de 50Ha seulement car apport de foin principalement.

La situation spécifique dans le secteur du Col de Vence est détaillée en partie II.

TOPONYMIE

Evocation d'une société agropastorale

Les Termes aux confins de propriété



Dans *le Jas*, la bergère au bercail

Etancher sa soif aux *Bégu*des
(sauf à la *Bégu*de route «cassée»)

Bramafan où l'on crie sa faim

Manger peu à *Mangia Pau*

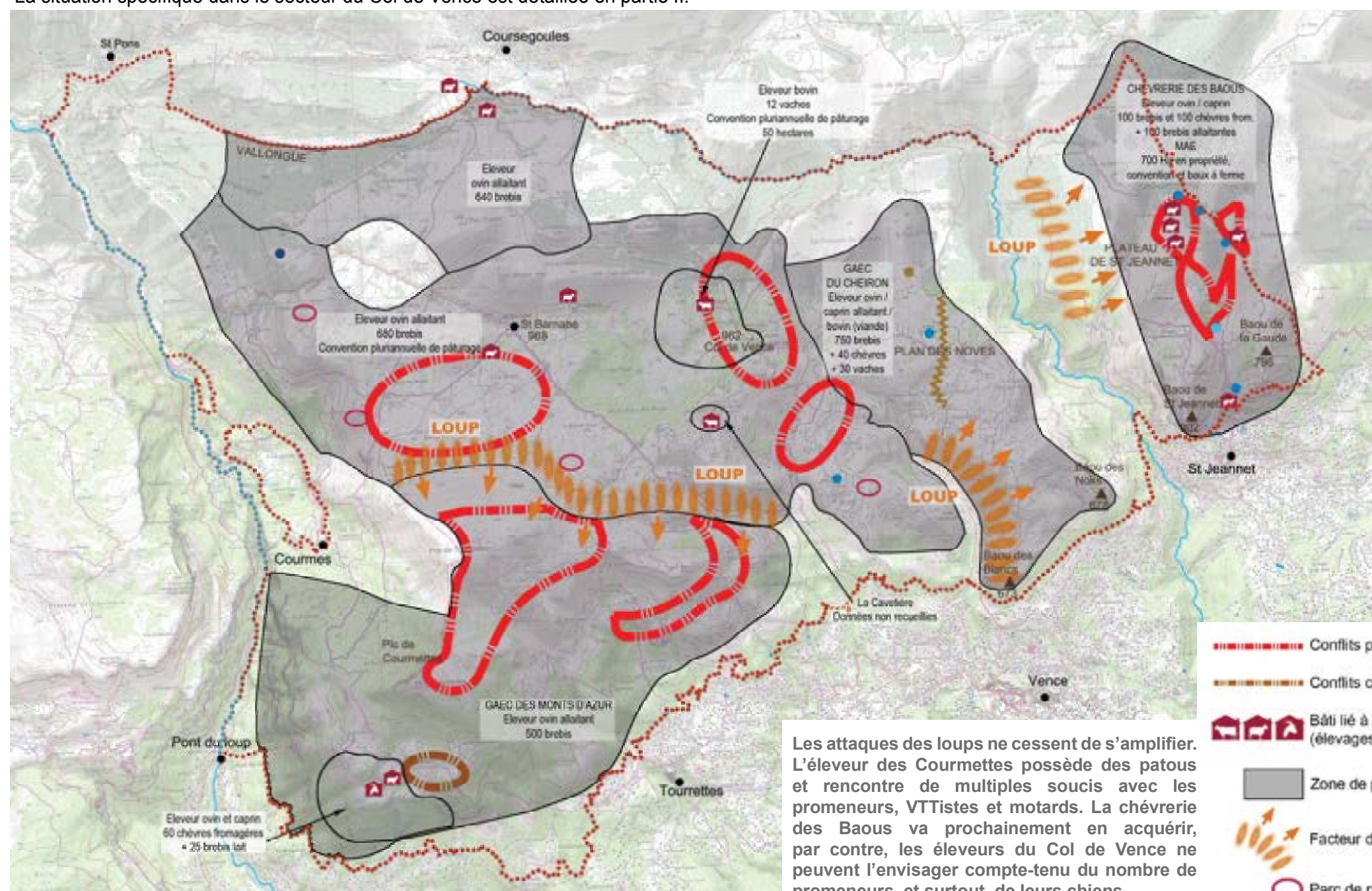


Le cadre réglementaire « multicouches » est perçu comme confus par les porteurs de projets agricoles qui se découragent face aux démarches à accomplir. Leur point de vue est que la réglementation en vigueur sur le site ne permet pas aux agriculteurs de construire les structures nécessaires à leur activité et que cela se pose en contradiction avec la volonté affirmée de maintenir des milieux ouverts garants de la spécificité des paysages, de soutenir une agriculture et une paysannerie dans ces espaces qui s'y prêtent de manière traditionnelle. Le PNR aurait un rôle important à jouer de médiation et pédagogie.

Cette analyse fait l'objet d'un complément spécifique au Col de Vence dans le Cahier 2.

... PAROLES ÉCHANGÉES

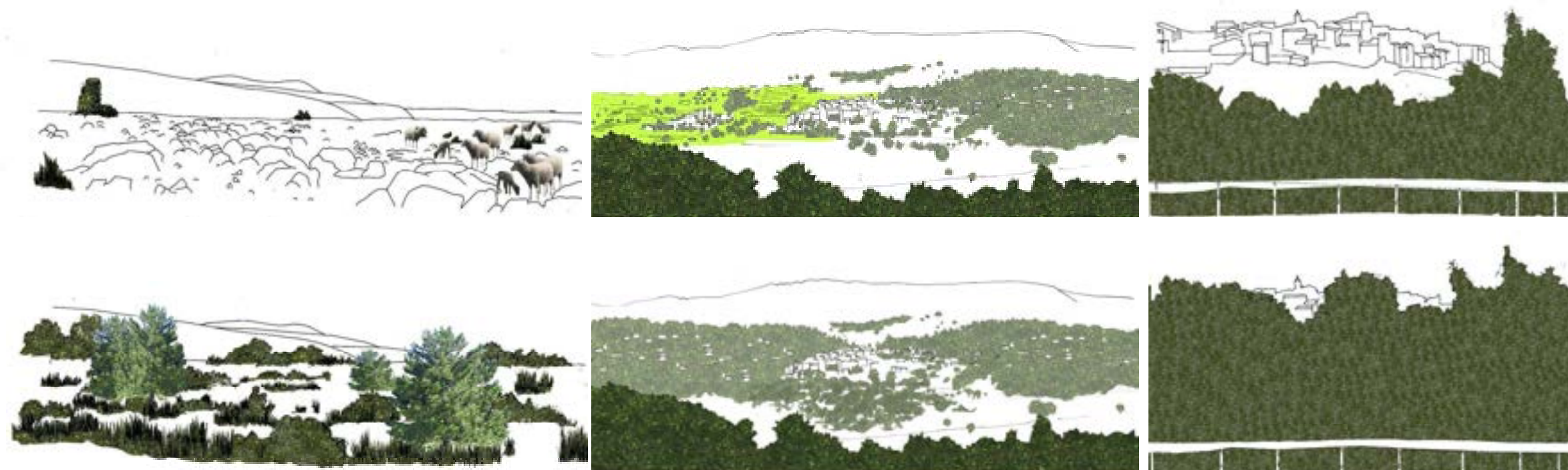
- « Nous avons déposé des dossiers à plusieurs reprises, avec
- toujours refus de PC même pour les activités agricoles. »
- « Le périmètre du site classé nous contraint énormément,
- nous essayons aujourd'hui de migrer sur d'autres territoires. »
- « Le PLU fait décliner l'activité agricole, il y a un non sens dans
- le droit français, dans la gestion de l'occupation des sols »
- « 20 ans qu'on est là et on n'a pas d'avenir(...) Les ABF sont
- très difficiles, on a déposé plusieurs dossiers jamais acceptés. Il
- a été conseillé à notre voisine de faire de la vache à viande plutôt
- qu'une fromagerie. »



Les attaques des loups ne cessent de s'amplifier. L'éleveur des Courmettes possède des patous et rencontre de multiples soucis avec les promeneurs, VTTistes et motards. La chévrerie des Baous va prochainement en acquérir, par contre, les éleveurs du Col de Vence ne peuvent l'envisager compte-tenu du nombre de promeneurs, et surtout, de leurs chiens.

- | | | | |
|---|--|---|---|
|  | Conflits promeneurs / Eleveurs |  | Point d'eau existant |
|  | Conflits chasseurs / Eleveurs |  | Point d'eau existant (Impluvium) mais non approprié pour l'alimentation des troupeaux |
|  | Bâti lié à la production (élevages bovins, ovins, caprins) |  | Point d'eau nécessaire |
|  | Zone de pâturage |  | Point d'eau nécessitant une restauration |
|  | Facteur de déprise : Loup |  | Piste nécessitant une restauration (pour accès bergerie) |
|  | Parc de protection nocturne | MAE | Mesures agro-environnementales |
| | | GAEC | Groupe agricole d'exploitation en commun |

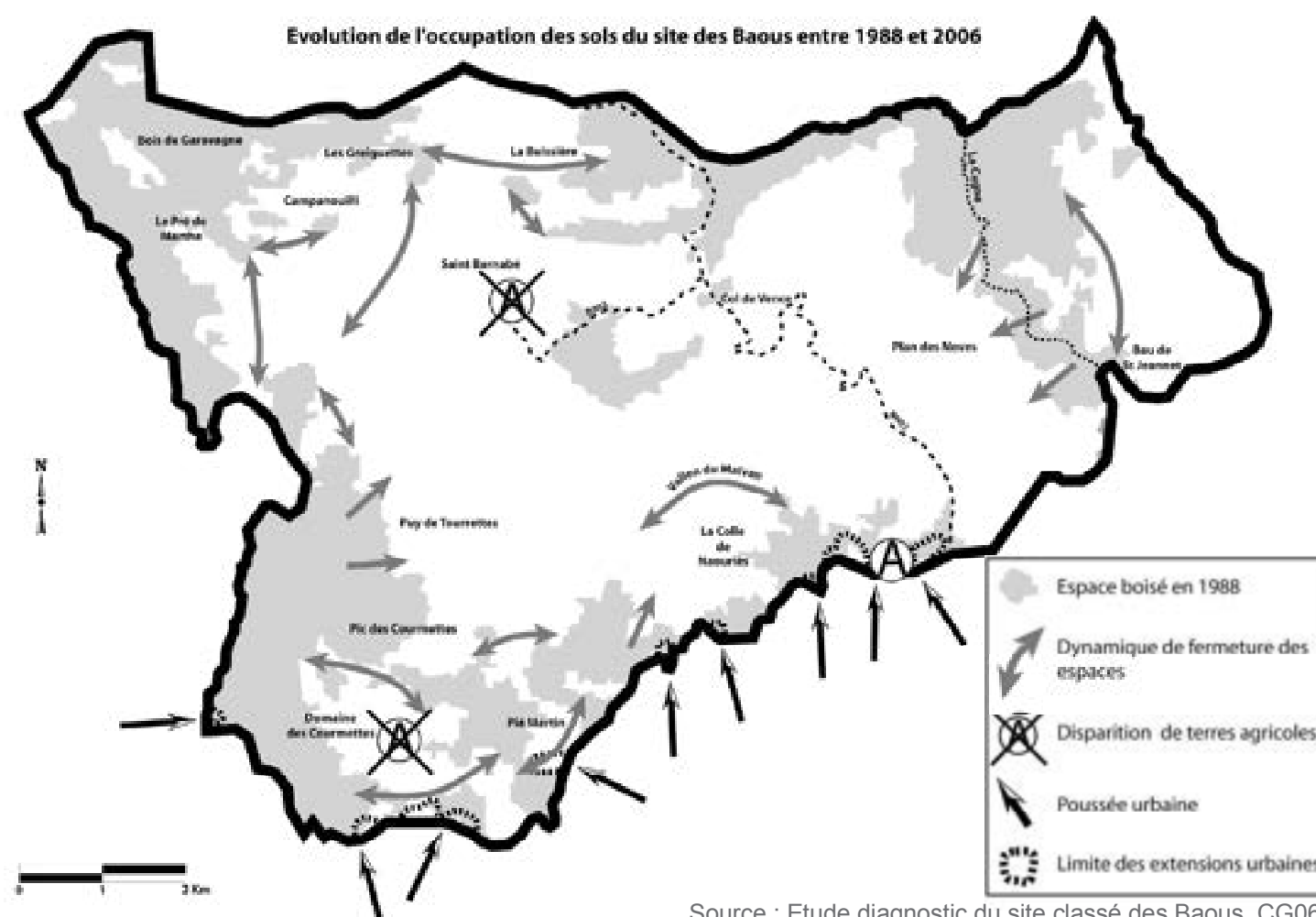
Le pastoralisme garant de milieux ouverts Les bergers, sentinelles des plateaux



Surpâturé jusqu'en 1950, la tendance depuis est à la baisse du nombre d'éleveurs, au regroupement des territoires pastoraux pour des troupeaux plus grands.

Le pâturage devient aussi plus extensif cependant les territoires sont exploités inégalement : sur certaines zones les plus faciles, la présence de troupeaux reste trop fréquente (vis-à-vis des enjeux environnementaux), alors que sur d'autres la déprise, principalement liée au manque d'eau et à la présence du Loup, ne permet plus le maintien des milieux ouverts, risquant à terme la perte de l'identité de ce territoire.

Source : Le territoire des Pré-Alpes d'Azur, une opportunité à saisir



Source : Etude diagnostic du site classé des Baous, CG06

Les brûlages dirigés



Pratique ancestrale et complémentaire du pastoralisme pour rétablir le passage des troupeaux quand la broussaille devient trop dense, les brûlages dirigés sont encore pratiqués, encadrés par Force 06 ou, malheureusement, parfois sans demande d'autorisation. Malgré les précautions prises, cette pratique présente un fort risque d'incendies incontrôlés. Elle est de plus controversée par les naturalistes.

A6.2 L'occupation du site - Parcours de l'homme

Occupations successives



Dolmen de Camptacier, Néolithique final -Tourrettes



Tumulus -Plan des Noves



La Colle de Naouri, Tourrettes
enceintes âge du Fer ou Bronze

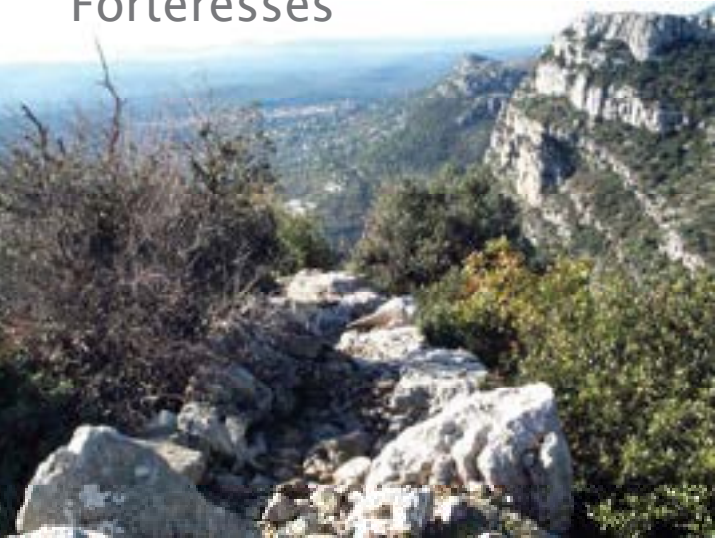


Baou des noirs, enceinte protohistorique et
refuge durant les invasions successives.



La Tourraque, Tourrettes, oppidum et nécropole
Ile ou Ier siècle avant JC

Forteresses



Oppidum du Baou de la Gaude, âge du Fer



La bastide de Malvans dite
tour de la Reine Jeanne



Le Castelet, fortification du XIIIe remaniée en ferme-bergerie au XVIe,
refuge maquisard bombardé pendant la 2nde guerre mondiale.



Oppidum de Majone, bau Saint Jean, site protohistorique
puis village originel de Gréolières Antiquité - Moyen-âge.

Itinérance



Bornes milliaires,
Col de Vence



Voie antique, Courmettes

LE BUISSON MAGIQUE DES MALVANS
« la sulfureuse Reine Jeanne, après quatre maris successifs, aurait choisi le château des Malvans pour abriter un soir de Noël ses amours avec son page Aubépin. Date fatale pour cette amoureuse infortunée qui ne peut recueillir dans ses bras que le dernier souffle de son tendre amant, assassiné par un inconnu. Elle ne reviendra au château que dix ans plus tard pour y découvrir à l'endroit de la mort d'Aubépin un magnifique buisson d'aubépine. Emue par le symbole, elle s'incline devant l'arbuste qui se couvre alors, comme par magie, d'étincelantes fleurs rouges.... ».
1 MC Lemayeur, B Alunni. 2013, Sur les sentiers de l'Histoire.
BAOU DES NOIRS, BAOU DES BLANCS
tireraient leur appellation des deux confréries de Pénitents qui y célébraient leurs processions.

Légendes & croyances

Villages abandonnés

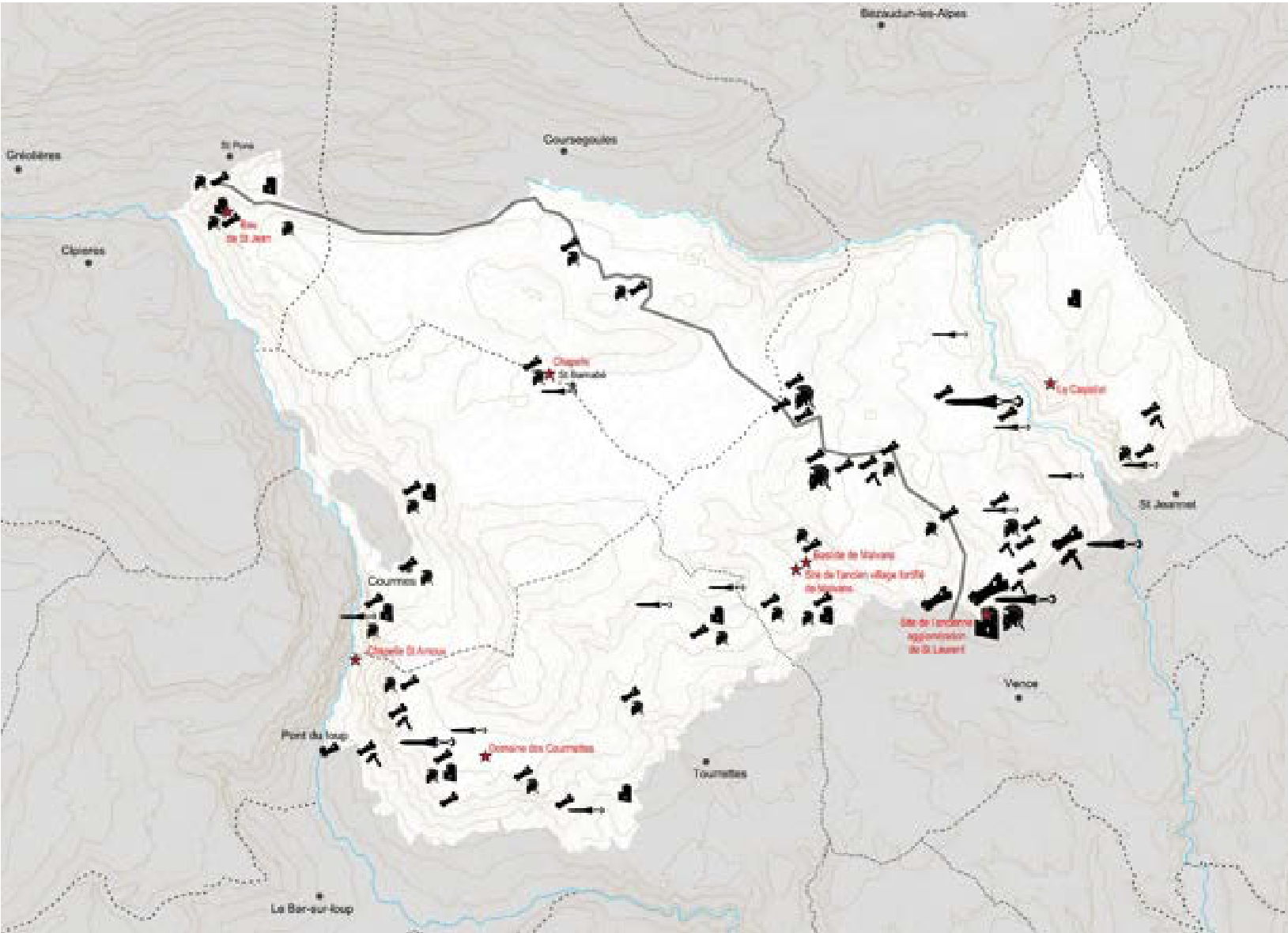


Chapelle de St Barnabé, XVIIe



Ruine de la chapelle du Bau St Jean

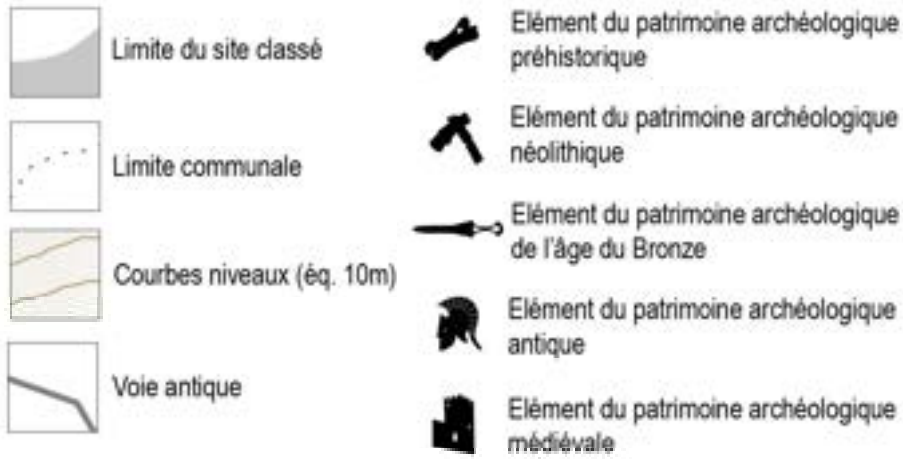
TRACES DES OCCUPATIONS DE LA PRÉHISTOIRE À L'ANTIQUITÉ & PATRIMOINE REMARQUABLE



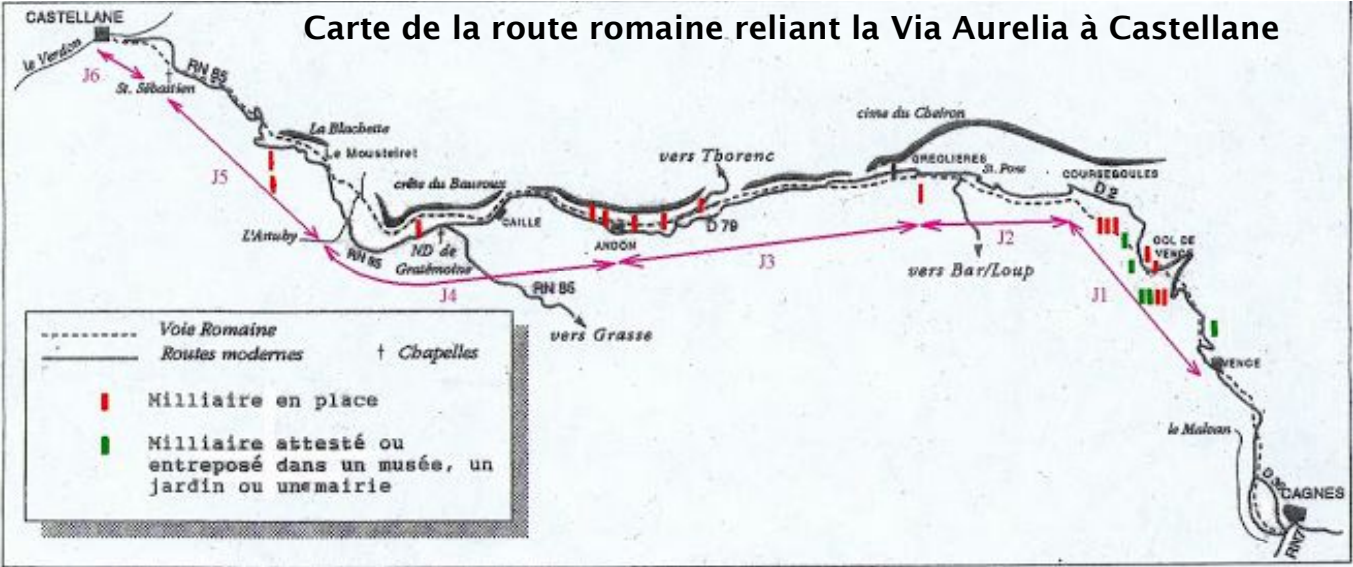
Premières occupations néolithiques dans les grottes et avens, oppidums perchés sur les promontoires naturels des Baous, réoccupés au Moyen-Age par les populations fuyant épidémies et guerres, bergeries fortifiées, fermes isolées, cabanes pastorales temporaires, villages abandonnés, bornes, puits et pavements des voies historiques reliant Vence à Catellane, Cagnes à Bezaudun.... le site classé recèle une foule de témoignages du passage de l'homme. La pierre en est le témoin.

- ¹Les principaux **éléments du patrimoine architectural remarquable** identifiés sont :
- > **Le hameau de Saint Barnabé et sa chapelle** (Coursegoules), probablement construite durant la première moitié du XVIIe siècle et agrandie au milieu du XIXe siècle.
 - > **Le site de Mayonne, dit « Bau Saint-Jean »** à Gréolières. Datant de l'antiquité, cette petite agglomération qui occupait l'ensemble du plateau tire son nom d'un ancien édifice religieux dédié à Saint Jean et dont subsistent quelques restes.
 - > **Le Castelet** (Saint-Jeannet) était une construction fortifiée logée sur un éperon rocheux dominant la Cagne. Abrutant des fermes et des bergeries ; elle recouvrait un rôle essentiellement militaire et fut probablement édifée au XIIIe siècle, dans un contexte de guerre. Délaissé dès le XIIIe siècle l'édifice est aujourd'hui en état de ruine.
 - > **Le domaine des Courmettes** (ancien sanatorium), à Tourrettes-sur-Loup, est un site qui abrita successivement une église, un village médiéval, un domaine agricole, une bastide ainsi qu'une réserve naturelle volontaire. La construction du bâtiment actuel est estimée à l'extrême fin du XVIIIe siècle voire durant les premières décennies du XIXe siècle.
 - > **La chapelle Saint-Arnoux** à Tourrettes-sur-Loup qui fut construite vers 1650 selon l'évêque de Vence. Une dévotion particulière semble animer cette chapelle puisque de nombreux malades estropiés s'y rendent dans l'espoir de recouvrer la santé.
 - > **Le quartier de Saint-Raphaël**, à Vence, abrite le site de l'ancien village fortifié de Malvans (chapelle Saint-Raphaël) et la Bastide de Malvans (dite « château de la Reine Jeanne »), mentionnés dans les sources historiques à partir de la première moitié du XIIIe siècle, mais dont la fondation semble un peu plus ancienne. Ces éléments sont relativement bien conservés.
 - > **Le site de l'ancienne agglomération de Saint-Laurent (Baou des Blancs)** qui fut occupé et fortifié dès l'Age du Fer voire dès l'Age du Bronze. Site primitif de la ville de Vence et perdurant durant toute l'antiquité, il fut déserté vers la fin du XIIe siècle. Au début du XIIIe siècle son usage devint militaire et une forteresse y fut reconstruite. Aujourd'hui, si quelques restes subsistent, la majeure partie des traces d'implantations de constructions ont disparu.

¹Source : Etude diagnostic du site classé des Baous, CG06



Source : Synthèse des cartes tirées de l'inventaire Le patrimoine culturel du secteur des Baous, CG06 2008
La taille des symboles est proportionnelle au nombre de sites identifiés.



Source :

A6.3 La minéralité - Parcours du regard

« le plus fameux, le plus populaire, le plus chatoyant des rochers géants..... la plus belle sculpture de la Côte d'Azur». Emile Loubon, 1860

Les Baous



Baou de Saint Jeannet



« Refuge naturel depuis la nuit des temps, la chaîne des quatre baous veille encore sur le pays de Vence». MC Lemayeur, B Alunni. 2013, Sur les sentiers de l'Histoire.

La minéralité de ces paysages karstiques en est la composante la plus singulière, une nature «brute», immuable, qui compose à l'échelle d'un très vaste territoire avec la verticalité des baous, veillant une frontière symbolique et l'horizontalité des lapiaz révélant mer et montagne.

Porte entre bande côtière et Moyen pays
Les Baous, sentinelles du littoral
Bastions calcaires

Bord du monde

Les plateaux karstiques



Blaquières et colle Bertrand



Col de Vence



Pic de Courmettes



Plan des Noves



Baous et plans



Un monde minéral riche et spécifique

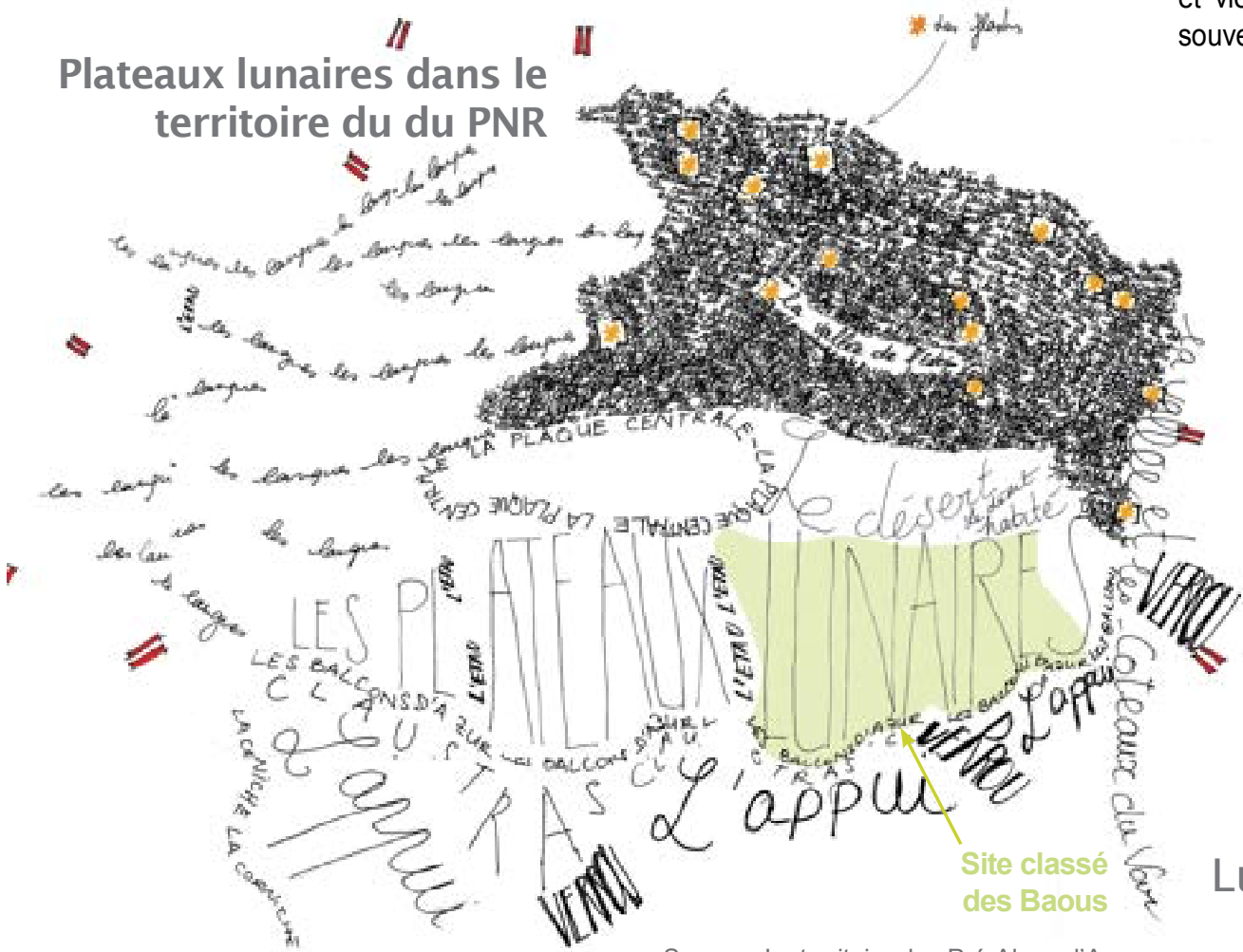
Composant avec les influences alpines et méditerranéennes, milieux ouverts et vieilles pierres abritent une flore et faune très diversifiée et spécifique, souvent méconnue du grand public.



Des plateaux accrocheurs de brume : un microclimat particulier

Brume et brouillard enveloppent fréquemment les plateaux, alimentant nombre de croyances sur l'observation de phénomènes supra-naturels et de fréquents rassemblements d'ufologues à Saint-Barnabé. D'autres suggèrent que la proximité de l'aéroport en est l'explication.

Plateaux lunaires dans le territoire du du PNR



Parcours des éléments

Espaces ouverts soumis aux éléments, les plateaux rocaillieux expriment la force des conditions naturelles : aridité du soleil, roches et arbres sculptés par la pluie et le vent.



Lune, balcon & belvédère
Parcours du regard

Territoire de passage

Source : Le territoire des Pré-Alpes d'Azur, une opportunité à saisir
Identifier et comprendre chaque entité du PNRPA

A6.4 Gorges et vallées - Parcours visible de l'eau

L'eau ressource : Chateau d'eau du littoral
L'eau créatrice – un relief tourmenté

A travers crêtes et plis
L'eau en creux du paysage



Cascade de Courmes et sa galerie



L'entaille de la vallée du Loup

L'eau révélée, révélatrice

Contrastant avec le monde aride du «haut», les rivières constituent des entailles profondes dans le plateau, boisées et fraîches : l'eau infiltrée entre les roches ressort en cascades et résurgences, alimentant le cours des rivières, rendues souvent inaccessibles par des falaises dont les fronts révèlent la lente stratification, ses plis et ondulations. De très grande qualité, le milieu aquatique est très riche et les cortèges floristique et faunistique des vallées particulièrement diversifié. Galeries, grottes et cavités constituent des habitats privilégiés. Cette ressources est également précieuse pour l'homme : diverses prises d'eau alimentent le bassin côtier.

Grottes et galeries – paysage du dessous
De riches couloirs écologiques



Gorges de la Cagne



Gorges , rivières et vallées



Barbeau méridional
Consoude bulbeuse



Chiroptères



Falaises et grottes

Gorges du Loup